

**Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du mercredi 2 février 2022**

Le conseil municipal s'est réuni salle culturelle les Nymphéas, à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Laurent DEPAGNE, Maire.

Etaient présents :

M. Laurent DEPAGNE, Mme Anne GOZE, M. Ahmed RAHEM, Mme Corinne ANASSE, M. Jean-Pierre FLORENT, Mme Rachida BENNAR, M. Gérard RENARD, Mmes Agnès LACOSTE, Denise LEVAN, M. Ludwig LOTTEAU, M. Denis GAUDON, Mme Clorinda COSTANTINI, M. Michael CARLIER, Mme Frédérique FONTAINE, M. Mathias SABOS, Mme Mélanie EGO, M. Thomas PIETTE, Mme Annick AUFFRET, M. Jacques DOUILLIEZ, M. Marcel ANDOUCHE, Mme Dany SANIEZ, M. Ihsen ALOUANI, Mme Christine VITOUX, MM. Dimitri KRAJEWSKI, Pierre NISOL, Alexandre DUFOSSET.

Avaient donné procuration :

Monsieur Julien DUSART à monsieur Laurent DEPAGNE
Madame Habiba BENNOUI à monsieur Ahmed RAHEM
Madame Elsa TONON à madame Corinne ANASSE

Décédés : Néant

Date de convocation : 19 janvier 2022

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, a désigné Monsieur Dimitri KRAJEWSKI en qualité de secrétaire de séance.

A ce moment de la réunion, Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de l'hospitalisation de monsieur Julien Dusart, premier adjoint en raison du covid.

Il a présenté que son état s'améliorait et lui a souhaité un bon courage et un excellent rétablissement.

- **Présentation de monsieur Fabien Barralis**

Monsieur Fabien Barralis a été recruté le 3 janvier 2022 à la médiathèque François Rabelais en qualité de médiateur culturel. suite au départ en retraite de madame Marie-Pierre Guillet.

A ce titre sa mission principale est de promouvoir la programmation culturelle aulnésienne auprès du plus large public possible.

Quant à ses missions annexes, elles consistent en l'accompagnement des artistes et l'accueil des publics lors des spectacles.

A l'issue de cette présentation Monsieur le Maire a rappelé la fonction importante de ce poste: "aller vers" la population pour l'accompagner à la découverte de tous styles culturels.

Il a ajouté que le divertissement culturel permettait d'aider à reprendre une vie "normale" que la pandémie avait bouleversée.

- **Minute de silence**

A ce moment de la réunion, Monsieur le Maire a sollicité du conseil municipal une minute de silence en la mémoire de Chantal Martinez, conseillère municipale de mars 2001 à mars 2008.

A ce titre, elle a fait partie de nombreuses commissions: jeunesse et éducation, vie associative, fêtes et cérémonies.

Elle a également été élue au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Très dévouée, elle a été membre du Secours Populaire pendant 15 ans et de l'association les Amis du Centre de Loisirs.

2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Décembre 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a adopté le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2021.

3) Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire a rendu compte de l'arrêté ci-après, précisant qu'il désignait le prestataire pour la poursuite des travaux de transformation de notre éclairage public en éclairage leds.

Il a ajouté que ces travaux de modernisation étaient engagés depuis une dizaine d'années et qu'il s'agissait de la dernière phase.

Date de l'acte d'engagement	Objet	Titulaire commande ou mission	Montant et imputation budgétaire	Entreprises non retenues
21 décembre 2021	Travaux de mise aux normes environnementales Rénovation de l'éclairage public	SME Groupe Leclere	- Prestation de base : 70 860,11 € TTC - Prestation supplémentaire éventuelle (1) 12 357,07 € TTC - Prestation supplémentaire éventuelle (2) 5 978,40 € TTC Opération 204 Travaux de voirie	Eiffage énergie systèmes Infra Nord 59300 Valenciennes SAS Eitf Etablissement Citéos 59583 Marly SAS Electric 77 77260 La Ferté sous Jouarre Engie Ineo Hauts de France 02760 HOLNON SNEF 59174 Sentinelle

4) E.P.C.I. (Établissement public de coopération intercommunale) - Rapports de synthèse des activités de 2020

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, des synthèses de certains EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) portant sur l'année 2020 ont été présentées à l'assemblée municipale.

- Le Comité deS Ages

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Comité deS Ages du Pays Trithois a pour compétence l'instruction, la construction, la mise en œuvre, la gestion des équipements sociaux et médico-sociaux.

Le Comité deS AGES du Pays Trithois gère actuellement :

Les résidences :

- L'EHPAD « Harmonie » à Aulnoy qui peut accueillir 57 personnes
- La résidence autonomie « Heures Claires » à Aulnoy qui peut accueillir 52 personnes
- L'EHPAD « Les Godenettes » à Trith-Saint-Léger
- La résidence autonomie « Arthur Musmeaux » à Raismes
- L'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou maladie apparentée « La Relaiance » à Petite Forêt
- L'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou maladie apparentée « Yokoso » à Haulchin

Les services à Domicile :

- SPASAD « Service polyvalent d'aide et de soins à domicile »
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile « SAAD »
 - Assistance téléalarme
 - Restauration à domicile
 - Transport accompagné
 - Garde itinérante de nuit
 - Aide mémoi-re-crédation
 - Petits travaux de jardinage et de bricolage
- Service de soins infirmiers à domicile « SSIAD »
 - Équipe Spécifique Alzheimer à domicile « ESAD »

L'année 2020 a été marquée par de nombreux événements ayant eu un impact non négligeable sur les établissements et leurs activités.

Le premier événement fut le départ du Directeur Général à la suite de sa rupture conventionnelle et de fait, la réorganisation sans recrutement nouveau des directions respectives d'établissements.

La crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 a ensuite rythmé et conditionné le quotidien toute l'année 2020 et a occasionné de nombreuses dépenses de produits désinfectants, masques, gels,...

Le coût de la pandémie en 2020 s'élève à 1.031 516 € et représente 8,85 % du budget dépenses du CIG.

À la suite de la tenue retardée des élections municipales le renouvellement de l'organe délibérant a eu lieu en juillet 2020.

Enfin un contrôle de la chambre régionale des comptes sur la gestion 2016 à 2019 a débuté fin octobre 2020.

Le 16 avril 2021, la présidente Isabelle Choain recevait le rapport qui listait 5 rappels au droit et 3 recommandations que nous avons passé en revue dans notre réunion de conseil municipal du 17 novembre 2021.

- le SIMOUV (Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois)

Rapporteur : Monsieur le Maire, vice-président au sein de SIMOUV en charge de la transition écologique

Il est composé depuis le 1^{er} Janvier 2014 de :

- la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole
- la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Le périmètre des transports urbains d'une superficie de 630 km² comprend 82 communes.

Gouvernance

Suite aux élections municipales de 2020 et à la désignation des représentants des deux communautés d'agglomération, le nouveau comité syndical du Simouv a été installé le 25 septembre 2020

Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois

Il est arrivé à 5 ans d'application, le 4 décembre 2019 et un bilan a été réalisé début 2020.

Par délibération du 10 février 2020, le comité syndical a passé en revue ce bilan qui a évoqué principalement :

- une augmentation du nombre de kilomètres parcourus en voiture par les ménages et une hausse également du taux de motorisation
- une baisse de l'usage des transports publics
- une hausse de la marche et une stagnation de l'usage du vélo.

Cet état des lieux va permettre d'envisager des pistes d'amélioration du PDU

Vie du réseau Transvilles

En 2020 la production kilométrique a été impactée par l'épidémie de covid 19 .

Baisse de 13,2% par rapport à l'année 2019

Budget 2020 du syndicat

Fonctionnement : 89 213 960, 67 euros

Investissement : 43 181 642,65 euros

- Le SMAV (Syndicat Mixte d'Assainissement de Valenciennes)

Rapporteuse : madame Anne Gozé, adjointe à la communication, au numérique et à l'information intercommunale et conseillère communautaire

En préambule madame Anne Gozé a précisé qu'au 1er janvier 2022 les compétences eau et assainissement sont désormais communautaires et que la commission 8, dénommée "cycle de l'eau" a été créée à cet effet.

Pour rappel :

le SMAV : 17 communes de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- SIAV
- SOVIQUA
- SIARC

1 commune Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
143 155 habitants - 5 733 abonnés

Assainissement collectif
142 310 habitants et 790 kilomètres de réseau
Prix TTC du service au m³ : 3,5988 €
pour consommation 120 m³

Travaux : 8 063 K €----- Dépense/habitants : 56,32 €

Taux renouvellement du réseau : 0,44 %.

- Le syndicat ECOVALOR

Rapporteur : madame Anne Gozé, adjointe et conseillère communautaire

Fin 2020, le syndicat regroupait 2 EPCI: Valenciennes Métropole et la communauté de communes du Pays Solesmois pour une population de 209 514 habitants (50 communes).

La compétence d'Ecovalor s'exerce sur le traitement des :

- ordures ménagères et assimilés
- encombrants
- déchets verts

L'unique unité de traitement appartenant au syndicat Ecovalor est l'usine d'incinération située à Saint-Saulve. Elle a une compétence de 140 000 tonnes.

Le syndicat utilise le site SUEZ-RV Louches ex Recydem pour le traitement des encombrants et des déchets verts.

Total incinéré 2020 : 134 834,71tonnes (+4% par rapport à 2019)

Les sous produits d'incinération en 2020 machefers et ferrailles et cendres :
29 937 tonnes reprises par Suez-RV Louches

La valorisation énergétique

Sur le site, l'énergie des déchets se valorise sous forme d'électricité.

Le site utilise cette énergie électrique pour ses propres besoins et le surplus est revendu à EDF.

Total recettes électricité vendue en 2020 : 3 107 985 € H.T

Déchets verts

Transformés en compost par Suez RV Louches.

En 2020 : 8 514 tonnes transformées

Encombrants

Tri et recyclage ou mise en centre d'enfouissement technique par Suez RV Lourches. En 2019 : 556 tonnes collectées.

Coût moyen à la tonne incinérée : 69,36 €/tonne payé à Suez (contre 87,65 € H.T. en 2019).

Monsieur le Maire a conclu que l'eau et les déchets étaient des enjeux très importants pour l'avenir.

5.1.1.) Procédure budgétaire - Rapport préalable au débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : monsieur Ahmed Rahem, adjoint à la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique

La loi « **Administration Territoriale de la République** » (ATR), du 6 Février 1992, a instauré la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), qui s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales que : « **Dans les communes de 3 500 habitants et plus, Le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique** ».

L'article 107 de la **loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe »**, publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue donc la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives. Rappelons que le Budget Primitif 2021 devra ainsi intégrer le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le Budget Primitif.

Ce doit être également l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Il est rappelé l'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat, en sus de la délibération en prenant acte et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre.

Le conseil municipal a donc étudié le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire préalablement étudié par la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de sa réunion du 25 janvier 2022.

Pour davantage de clarté, il a été présenté sous forme d'un diaporama détaillé diffusé sur écran et explicité par monsieur Ahmed Rahem.

A l'issue, Monsieur le Maire a remercié monsieur Ahmed Rahem pour son intervention et la clarté de ses explications.

Il a invité l'assemblée à débattre sur ces orientations budgétaires.

Synthèse de l'intervention de monsieur Alexandre Dufosset, conseiller municipal au nom du groupe Aulnoy plus juste.

En préambule, ce dernier a remercié les services de la Ville et monsieur Ahmed Rahem pour la réalisation et la présentation de ce rapport, important pour les finances publiques et pour le cadre de vie.

Désengagement de l'Etat

Monsieur Alexandre Dufosset a déploré la situation économique nationale et le désengagement de l'Etat qui engendre des difficultés économiques pour les Collectivités Territoriales.

- Baisse constante depuis plusieurs années de la Dotation globale de fonctionnement
- Hausse de 3 % des bases de calcul (taxe foncière, taxe sur les ordures ménagères, taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
- Un plan de relance de l'Etat mais avec un risque de remboursement à terme de la part des Collectivités Territoriales et des particuliers.

Sur le plan local

L'élu a souligné les indicateurs positifs mis en exergue dans le rapport d'orientation budgétaire.

- la stabilité de la compensation de Valenciennes Métropole
- la stabilité des taux des taxes communales
- une baisse de l'endettement de la commune
- une politique de tranquillité publique affirmée
- l'investissement dans les écoles

Cependant il a interrogé sur :

- les frais de personnel pour 60 % des dépenses réelles de fonctionnement
- le projet d'éco-quartier
- l'entretien de la voirie et l'éclairage des passages piétons

Enfin il a regretté le sentiment d'un déséquilibre financier entre le Vieil et le Nouvel Aulnoy.

Réponse de Monsieur le Maire

En préambule, au vu des observations formulées par le groupe d'opposition, il a rappelé à ses membres, à l'instar de l'année dernière, la nécessité de se former sur la gestion municipale ainsi que sur les dossiers en cours.

Il a rappelé :

Les grandes caractéristiques budgétaires de la commune

- La Ville est certainement la moins endettée du territoire. Ce désendettement a commencé il y a 16 ans. Tous les clignotants sont au vert.
- Ce niveau historiquement bas de l'endettement est un moyen de dégager des marges de manœuvre pour investir.
- La protection des citoyens grâce à une stabilité pour la 13^{ème} année consécutive des taux des impôts locaux.

Les projets en cours

- Le projet du mandat : la construction d'un nouveau groupe scolaire réunissant les deux écoles Emile Zola et l'école maternelle Georges Brassens.
- Le plan de vidéoprotection déjà financé.
- L'engagement de l'étude sur l'avenue Jules Mousseron en lien avec Valenciennes Métropole et le Département.
- Le rendez-vous historique pour la commune avec la création de l'éco-quartier.

A ce sujet, Monsieur le Maire a de nouveau rappelé au groupe d'opposition que ce projet était porté par Valenciennes Métropole.

Sur la différence entre les deux quartiers de la commune Monsieur le Maire a rappelé qu'une bonne gestion municipale nécessitait d'avoir une vision globale de la Ville. Il s'agit d'assurer la cohésion et non pas de différencier, d'opposer les quartiers.

A titre d'exemple, il a évoqué l'ouverture d'un commerce dans le Nouvel Aulnoy qui satisfait tous les Aulnésiens et non pas seulement les habitants du quartier concerné.

La tranquillité publique

A plusieurs reprises Monsieur le Maire a eu l'occasion d'énumérer toutes les actions mises en place par la Ville en la matière depuis des années.

Intervention de monsieur Ahmed Rahem

Au sujet de la remarque relative aux voiries Monsieur Ahmed Rahem a rappelé une nouvelle fois que par souci d'économie la Ville les rénoveait en fonction des interventions des différents opérateurs.

Concrètement, l'opportunité de travaux (assainissement,...) est saisie pour rénover intégralement voiries et trottoirs dans un souci de mutualisation.

En guise de conclusion du débat Monsieur le Maire a souligné une nouvelle fois l'excellente gestion de la Ville.

5.1.2.) Procédure Budgétaire- Rapport 2021 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Rapporteuse : madame Rachida Bennar, adjointe à la Cohésion Sociale et aux solidarités humaines

Rapport 2021 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) a été créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996. L'objectif de cette dotation versée par l'Etat est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain.

En application de l'article L.1111-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), et dans la mesure où la commune a bénéficié de la DSUCS au cours de l'exercice précédent, ce rapport annuel présente les actions menées en matière de développement social.

Concernant les différentes actions menées en matière de Petite Enfance, Jeunesse et Politique Sportive, celles-ci font l'objet d'une présentation tout au long de l'année au sein des commissions municipales correspondantes.

En 2021, l'indice synthétique de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes et son rang (40) a permis à la commune d'être bénéficiaire de la DSUCS pour un montant de :

1 100 420€ (1 082 198€ en 2020, soit une augmentation de 1,68%).

Les politiques publiques mises en œuvre sur la commune participent à un développement urbain social et solidaire et au développement du lien social de proximité.

L'intervention publique se caractérise par une approche transversale, un dialogue important avec le tissu associatif et toutes les ressources du territoire : éducation, culture, habitat, cadre de vie, insertion, emploi...

L'objectif du présent rapport est de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées, en donnant des exemples précis dans chaque domaine d'intervention.

QUELQUES GRANDES DATES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1981 : Lancement de la politique de « développement social des quartiers » (DSQ) et création d'une commission nationale

1988 : Décret du 28 octobre 1988

Création de la Délégation interministérielle à la ville (DIV), du Conseil national des villes (CNV), du Conseil interministériel des villes (CIV).

1989 : Mise en œuvre de plusieurs centaines de contrats de Développement Social des Quartiers (DSQ) dans le cadre du Xème Plan (1989-1993). Première intégration de la ville dans ces contrats.

1991 : Loi du 13 mai 1991 qui institue une dotation de solidarité urbaine (DSU) Loi d'orientation pour la ville (LOV). Du 13 juillet 1991 visant un objectif de mixité sociale (20% de logements sociaux pour les communes d'une agglomération de plus de 200 000 habitants)

1996 : Loi du 14 novembre 1996 « Pacte de relance pour la ville ».

Décrets sur la géographie prioritaire (**création des zones urbaines sensibles**, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines).

1998 : Préparation des contrats de plan État-Région (XIIe plan) et des contrats de ville 2000-2006.

1999 : Lancement du programme national de renouvellement urbain par le Comité interministériel à la ville centré autour des grands projets de ville (GPV). 50 GPV ont ainsi été décrétés et 30 opérations de renouvellement urbain (ORU). Les GPV ont succédé aux grands projets urbains (GPU) mis en œuvre de 1991 à 1994.

Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi Voynet).
Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (loi Chevènement).

2000 : Loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU).

2003 : Création de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) par la loi du 1er août 2003. C'est dans le même esprit qu'a été créée l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), principal outil de la récente loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (dite loi Borloo), adoptée le 1er août 2003.

2005 : Décret du 22 décembre 2005 Institution de préfets délégués pour l'égalité des chances

2006 : Mise en place des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), d'une durée de trois ans et reconductibles, proposés aux villes et établissements publics de coopération intercommunale, pour entrer en vigueur au début de l'année 2007.

Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville concerne 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus pauvres. Le Nouveau programme de renouvellement urbain 2014-2024 consacre 5 milliards d'euros pour 200 quartiers déclarés d'intérêt national.

La ville d'Aulnoy devient territoire de « **veille active** », n'ayant plus accès aux crédits spécifiques de la politique de la ville, reconcentrés sur les quartiers prioritaires, mais signataire du contrat de ville afin de mobiliser les politiques de droit commun.

Juin 2015 : Signature du **Contrat de Ville 2015-2020, piloté par Valenciennes Métropole**, et qui devient un outil au service du **Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS)**

1er janvier 2016 : Tous les contrats de ville signés. Les 435 contrats de ville entrent dans leur phase opérationnelle pour répondre aux enjeux locaux

Mercredi 17 novembre 2021 : La ministre déléguée à la Ville, Nadia HAI, a annoncé repousser à fin 2023 l'échéance des contrats de ville.

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville, à travers :

- la mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire ;
- un contrat de ville unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- La participation des habitants dans la co-construction des contrats et leur pilotage.

La Circulaire du 30 juillet 2014 précise que les « contrats de ville nouvelle génération » devront reposer sur 4 piliers et 3 axes transversaux :

4 piliers fondamentaux :

- **La cohésion Sociale**
Les actions relevant du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elle vise l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**
Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.
- **Le développement économique et l'emploi**
L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes.
- **Les valeurs de la République et la citoyenneté**

3 axes transversaux :

- La jeunesse ;
- La lutte et la prévention des discriminations ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces 3 axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et sur l'ensemble du contrat. La participation des habitants est intégrée dans l'ensemble du processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville.

Le Contrat de Ville 2015/2022 du territoire de Valenciennes Métropole

Le Contrat de Ville 2015/2022 du territoire de Valenciennes Métropole a été signé le 22 juin 2015 par l'Etat, le Département, la Région, Valenciennes Métropole, le Tribunal de Grande Instance, la Caisse des Dépôts et de Consignation, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Hospitalier de Valenciennes, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord, les bailleurs sociaux du territoire et les villes concernées. Il a été complété par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, signé le 4 juillet 2019 par Valenciennes Métropole et l'Etat, puis par la Région et le Département ensuite.

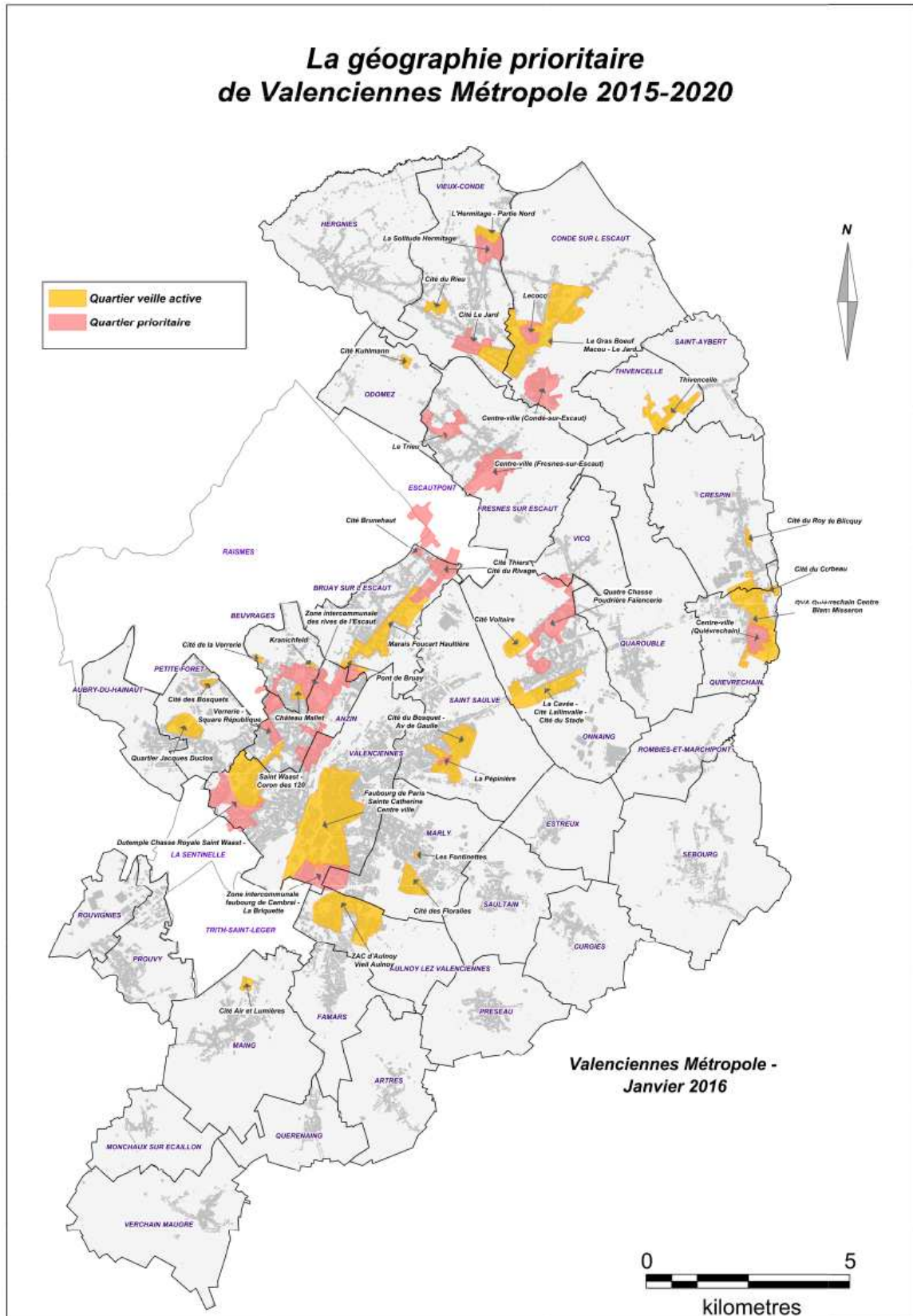
Celui-ci a permis de proroger le Contrat de Ville jusqu'en 2022 et d'actualiser le Contrat de Ville en intégrant de nouveaux thèmes de travail communs et remobilisant chacun des acteurs de la politique de la ville : État, collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, associations et habitants.

18 communes concernées par la politique de la ville dont 12 avec des quartiers prioritaires (au nombre de 14).

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES
Anzin	Verrerie - Square République
Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut	Zone intercommunale des rives de l'Escaut
Bruay-sur-l'Escaut	Cité Thiers - Cité du Rivage
Condé sur l'Escaut	Centre-ville
Condé sur l'Escaut	Cité Lecoq
Fresnes-sur-Escaut	Centre-ville
Fresnes-sur-Escaut	Le Trieu
Onnaing, Vicq	Quatre-Chasse - Poudrière - Faïencerie - Cuvinot
Quiévrechain	Centre-ville
Saint-Saulve	La Pépinière
Valenciennes	Dutemple Chasse-Royale Saint Waast
Valenciennes, Marly	Zone intercommunale Faubourg de Cambrai - La Briquette
Vieux-Condé	Cité Le Jard
Vieux-Condé	La Solitude Hermitage

COMMUNES	QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE
Aulnoy-lez-Valenciennes	Zac d'Aulnoy / Vieil aulnoy
Beuvrages	Cité château mallet
Beuvrages	Cité de la Verrerie / Kranisfeld
Bruay sur l'Escaut	Pont de Bruay / Marais Foucart / Haultière
Condé sur l'Escaut	Le Gras Bœuf / Macou / Le Jard
Crespin	Roy de Blicquy
Crespin Quiévrechain	Quartier du Blanc Misseron
Maing	Cité air et lumières
Marly	Les Florales
Marly	Les Fontinettes
Odomez	Cité Kuhlmann
Onnaing	Cité Voltaire / Cité du Stade / La Cavée / Cité Lallinvalle
Petite Forêt	Cité Jacques Duclos / Cité des Bosquets
Quiévrechain	Cité du Corbeau
Saint-Saulve	Bosquet / avenue de Gaulle
Thivencelle	Commune
Valenciennes	Faubourg de Paris-Sainte Catherine / Centre-ville / St Waast
Vieux-Condé	L'Hermitage partie Nord
Vieux-Condé	Cité du Rieu

La géographie prioritaire de Valenciennes Métropole 2015-2020



**Valenciennes Métropole -
Janvier 2016**

L'impact de la crise liée au Covid-19 sur les habitant(e)s des quartiers de veille active de la Politique de la Ville.

- Contexte

Suite à l'apparition, fin 2019, du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19, début 2020.

L'année 2021 n'aura pas permis le retour à la « vie normale » tant espéré. Malgré les campagnes de vaccination, les progrès des soins et les restrictions sanitaires, non seulement la pandémie de Covid-19 aura encore bouleversé la planète cette année, mais son bilan est plus sombre qu'en 2020.

Le 16 janvier 2021, les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont donc interdits pendant le couvre-feu, étendu de 18h à 6 h, sur l'ensemble du territoire français.

Le 29 janvier 2021, le Premier ministre, Monsieur Jean Castex, a annoncé des contrôles renforcés à cause de la propagation des variants du SRAS-CoV-2 sur tout le territoire.

À compter du 20 mars 2021, l'heure de début du couvre-feu est repoussée à 19h dans toute la France, y compris dans les départements confinés. L'heure de début du couvre-feu est repoussée à 21h le 19 mai 2021 puis à 23h le 9 juin 2021.

Initialement prévu le 30 juin, sa levée a été avancée par le Premier ministre au 20 juin 2021. Le second semestre a également été marqué par des restrictions qui ont empêché la collectivité de pouvoir mettre en œuvre des projets municipaux ou des événements festifs.

On le voit, en 2021, il a été difficile de maîtriser la temporalité de sortie de crise :

- À court terme, un besoin de visibilité sur la prolongation des mesures d'urgence pour réduire l'incertitude, soutenir l'activité et l'emploi dans les secteurs qui ont déjà repris,
- À moyen terme, gérer finement la transition des dispositifs d'urgence vers les mesures de relance, considérant que le contexte sanitaire risque d'imposer un rythme différencié selon les secteurs et les territoires

L'année 2021 a donc été marquée, une nouvelle fois, par les restrictions et les incertitudes.

- Un risque accru eu égard aux conditions de vie des habitants

Enjeux :

La santé des habitants des quartiers de « veille active » est de manière significative – cela est rappelé dans de nombreux rapports dédiés à la question – moins bonne que celle des populations des autres territoires, avec notamment une surreprésentation de l'obésité et du diabète, par exemple, considérés comme des facteurs de comorbidité aggravant du Covid-19.

Les premières semaines du confinement ont fait apparaître de nouvelles problématiques autour de l'accès à l'alimentation pour assurer la continuité de l'aide alimentaire et faire face à l'arrivée de nouveaux besoins dus à la perte de revenus dans les ménages. Sans oublier les fragilités psychiques qui se sont faites ressentir, amplifiées par le confinement, du fait de la perte de liens sociaux structurants, de la promiscuité des logements, du climat anxieux.

Malgré les campagnes de vaccination, auxquelles la ville a pris part, l'année 2021 et ses incertitudes, a fait apparaître les mêmes problématiques, en accentuant les disparités géographiques et sociales.

Initiatives :

Ces différents constats (via l'analyse des besoins sociaux) ne doivent pas faire oublier l'observation et le développement d'initiatives autour de l'aide alimentaire, par exemple.

Les associations soutenues financièrement par le CCAS, mais aussi d'un point de vue logistique par la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes, ont pris la mesure de ces bouleversements et ont mis en place des actions concrètes : le Secours Populaire et les Restos du Cœur, notamment, avec des distributions, ciblées, dans le cadre de protocoles très stricts.

Le CCAS a été très actif et réactif sur différentes situations d'urgence.

- Un risque pour les personnes vulnérables

Enjeux :

En cette période 2021 de « stop and go » au niveau épidémique, une attention particulière devait être portée aux personnes âgées : celles-ci étaient appelées à se protéger particulièrement.

Initiatives :

Dès le début de la crise, Monsieur le Maire a pris un ensemble de mesures pour apporter des réponses concrètes aux Aulnésiens et en particulier aux plus fragiles. En 2021, ce fut également le cas : lancement et renforcement du Plan Personnes Vulnérables avec un renfort de visites, celles de la Police municipale notamment, fourniture de masques en lien avec l'UDCCAS (Union Départementale des CCAS), travail accru avec les Assistantes Sociales du Département afin de croiser davantage les données, reprise des permanences à la Maison de la Solidarité, reprise des activités de la 3^{ème} mi-temps récréative.

Plan « Personnes Vulnérables » - le CCAS joue son rôle en pleine épidémie

- A été mis en œuvre d'un plan spécifique, avec l'activation du registre de signalement des personnes vulnérables.
- Nos Conseillères en Economie Sociale et Familiale gèrent une « permanence » spécifique : elle garde le contact avec les personnes vulnérables par téléphone pour écouter, rassurer et orienter tous celles et ceux qui en ont besoin durant cette crise sanitaire.

Plan Grand Froid

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous, notamment pour les populations les plus vulnérables.

A ce titre, les services de l'État se mobilisent pour offrir une dizaine de milliers de places d'hébergements et de logements adaptés, ouvertes toute l'année, ainsi que des places de mise à l'abri dédiées aux personnes les plus vulnérables du 1^{er} novembre au 31 mars, tout en renforçant le service du 115.

Néanmoins, pour faire face au pic de froid qui peut toucher notre Département et le Valenciennois, avec des températures ressenties pouvant atteindre -8°C à -10°C sur plusieurs jours, Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord peut décider de renforcer les dispositifs mobilisés.

C'est à ce titre que notre ville a été sollicitée, suite à un échange téléphonique entre Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Maire, afin de pouvoir être rapidement opérationnel. Il a donc été décidé de mettre à disposition la salle des sports Félicien Joly, en cas de déclenchement du Plan Grand Froid.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle : La ville d'Aulnoy est et reste mobilisée !

Mise à disposition de masques

► La ville a également donné des masques aux personnes vulnérables, au plus fort de la crise et au moment où le pays en manquait considérablement. Cette mesure a été reconduite en 2021, selon l'évolution de la situation sanitaire.

- Un risque d'isolement

► Des personnes Vulnérables :

La volonté de Laurent Depagne, Maire et Président du CCAS, a été que la police municipale puisse faire le lien entre les habitants vulnérables de la commune, les Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) qui les appelle régulièrement, dans le cadre du « Plan Personnes Vulnérables ». Ce dispositif, mis en œuvre dès mars 2020 et le 1^{er} confinement, a été maintenu et accentué tout au long de l'année 2021.

Cela a permis de recréer du lien, notamment durant la période des fêtes de fin d'année. Les membres du conseil d'administration du CCAS sont allé(e)s rendre visite à chacun d'entre eux, avec un colis offert par le CCAS.

- Un risque lié à la continuité éducative

Enjeux :

Dès les premiers jours du confinement, il s'est avéré complexe de maintenir, pour l'Education nationale, le lien pédagogique avec tous les élèves.

Initiatives :

Avec la mise en place du confinement, la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes, en lien direct et quotidien avec la Sous-préfecture de Valenciennes et l'Inspection de circonscription Valenciennes-Saint-Saulve, a permis l'accueil des enfants des personnels soignant, lorsque la situation du pays l'exigeait, comme en 2020.

Dans ce cadre, la ville a joué son rôle de centralité dans le canton, et a pu être sollicitée également en 2021.

- Une capacité d'observation et d'analyse amoindrie mais néanmoins présente

La capacité à voir, entendre et porter au final ce qui se joue actuellement dans la ville est amoindrie. Les réseaux de professionnels et associations d'élus témoignent d'un certain isolement et d'une forme d'impuissance, avec une capacité à observer et à comprendre limitée, une grande partie des acteurs sociaux – ceux du CCAS comme ceux du Département du Nord - étant confinée.

Les remontées existent et des initiatives se prennent témoignant de la capacité de mobilisation des réseaux de la ville : le Maire, les Adjointes au Maire, les conseillers municipaux, les membres du conseil d'administration du CCAS, le bailleur social (la SIGH) via notamment les gardiens d'immeubles, la prévention spécialisée via ses actions de médiation, les Assistantes Sociales, les Partenaires du CCAS, le Chef de Service de Police municipale et les ASVP, les Responsables associatifs, la Participation citoyenne, mais aussi des habitant(e)s qui remontent les informations via les réseaux sociaux.

Il reste pour autant difficile de juger avec précision des besoins sociaux et des problématiques sourdes qui ont émergé au sortir des différentes périodes de confinement touchant des questions de violences intrafamiliales, traumatismes, de destructions familiales... que ce soit en 2020 ou en 2021.

L'impact de la crise a eu des répercussions aussi en 2021. Cela est venu fragiliser les ménages qui peuvent déjà connaître de réelles difficultés pour faire face aux besoins du quotidien. Il semble implacable que les petites entreprises (traiteurs, restaurateurs, services à la personne...), et certaines structures d'insertion par l'activité économique (ACI, associations...) ont été mises à mal.

La volonté de la commune et du CCAS est de quantifier le phénomène et d'apporter des solutions aux habitants les plus en difficulté (via les contrats Parcours Emploi Compétence et via les aides et secours du CCAS), et aux structures (via l'information des aides de Valenciennes Métropole).

LES DIFFERENTES ACTIONS MENÉES

Les politiques publiques mises en œuvre sur l'ensemble du territoire communal participent à un développement urbain social et solidaire étant précisé qu'un accent particulier est porté sur les quartiers de veille active.

L'objectif du présent rapport est de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées en donnant des exemples précis dans quelques domaines d'intervention.

Il est bien évident que le **Centre Communal d'Action Sociale** joue un rôle essentiel dans la politique de cohésion sociale mise en place sur la commune, en développant des actions structurantes autour de problématiques d'ordre économique, social et/ou professionnel, en lien avec les partenaires institutionnels et les associations locales.

Solidarité, Action sociale et insertion

A travers ses politiques de solidarité (action sociale et personnes âgées), la commune et son CCAS accompagnent les personnes isolées et fragilisées par la précarité économique, le vieillissement et l'isolement.

La politique Solidarité est répartie budgétairement entre la commune et le CCAS.

- **L'accompagnement social et budgétaire**

L'accompagnement proposé par le Pôle Cohésion Sociale intervient à deux niveaux :

- Le conseil ponctuel, pour une demande précise, formulée par l'utilisateur. Les entretiens, dans le cadre des demandes d'aides FSL- Energie Eau, permettent d'avoir une vision globale de la situation et ainsi apporter une aide et des conseils (conseils en économies d'énergie, droits en matière de santé, budget, éligibilité à certaines aides, logement...)
- L'accompagnement budgétaire, qui vise à apporter des conseils afin de solutionner des difficultés budgétaires d'un ménage. Par le suivi des recettes et des dépenses, le but pour la famille est de retrouver un équilibre budgétaire, en s'appuyant sur les capacités et difficultés du ménage. Ce travail se fait avec nos Conseillères en Economie Sociale et Familiale, en lien, le cas échéant, avec les différents acteurs du territoire : travailleurs sociaux, organismes de sécurité sociale, associations caritatives... Ces partenariats sont primordiaux pour assurer une cohérence et une pertinence de l'accompagnement social et budgétaire des familles.

- **Le logement social**

Tout un pan de l'activité du Pôle Cohésion Sociale est également consacré au suivi du parc locatif social : accueil des demandeurs de logements, partenariat avec les bailleurs sociaux pour l'attribution des logements, suivi des impayés de loyers... Ce travail se fait en étroite concertation avec Madame Rachida BENNAR, Adjointe aux Solidarités Humaines et Vice-présidente du CCAS, et en lien avec Valenciennes Métropole, dans le cadre de la stratégie de peuplement et des Commissions d'Attribution du Logement (CAL).

Il y a également la problématique du logement indécemment.

Le logement est au cœur des priorités municipales, ce qui s'est traduit ces dernières années par la réalisation de programmes de logements neufs offerts aux habitants à la vente ou en location. Mais la ville et notamment le vieil Aulnoy, sont aussi dotés bien évidemment d'un parc de logements privés anciens et il nous importe de mettre en œuvre une politique permettant de garantir la mise sur le marché de la location privée. C'est pourquoi, une convention sur les modalités de mise en place du dispositif de lutte contre l'indécence des logements a été signée entre la Ville et la CAF du Nord.

Cette convention mobilise le Pôle Cohésion Sociale qui reçoit les demandeurs et assure le suivi administratif, mais également la Direction des Services Techniques qui prend en charge les visites à domicile.

- La politique d'insertion

La commune via le CCAS accueille et accompagne, chaque année, de nombreux salariés dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

Notre Référente RSA les accompagne afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement individualisé, renforcé, tout au long de leur contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour affiner leur projet professionnel et acquérir formation et expérience.

Certains participent à des actions individuelles ou collectives, formation(s), immersion(s) en partenariat avec Pôle Emploi.

Dispositif France Service



France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français.

Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Ce dispositif est un des éléments de réponse à la problématique, bien identifiée, du manque de proximité de plusieurs services publics, sur nos territoires.

Une candidature qui a fait consensus

La candidature de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes, ville Chef-lieu de canton sur le territoire du sud du Valenciennois, a été retenue, le 1^{er} octobre dernier, au terme d'un processus extrêmement rigoureux pour répondre à un cahier des charges particulièrement exigeant.

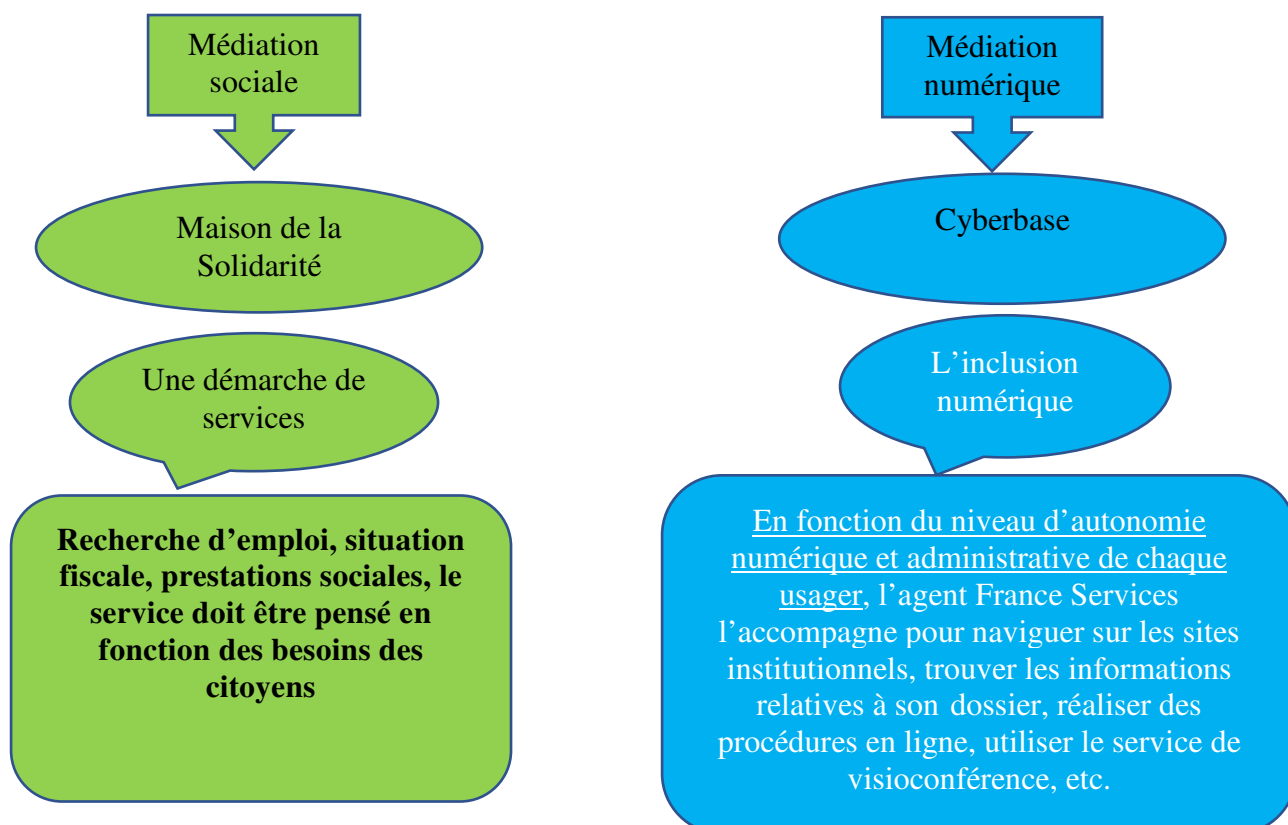
Si cette candidature a été retenue c'est parce que la ville joue un rôle d'interface et de centralité dans le canton, territoire qui compte un nombre important de communes rurales ; mais également parce que la ville dispose d'un outil, qui accueille déjà plusieurs partenaires dans le cadre de permanences et de pilotage de projet : **la Maison de la Solidarité**.

Au moins 9 opérateurs représentés

Grâce à la charte d'engagement, chaque France Services bénéficie d'une présence garantie de 9 partenaires : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.



Notre démarche de travail



La ville, et son Centre Communal d'Action Sociale, véritable outil d'innovation sociale loué par de nombreux partenaires et institutions, savent mobiliser les synergies, développer des projets et actions en lien avec les habitants, tisser du lien social et lutter contre toutes les formes d'exclusion. Ce travail partenarial, pierre angulaire de toutes les solidarités, permet, de simplifier et faciliter la relation avec les services publics.

**Inauguration de la structure en présence de Monsieur le Sous-préfet :
le jeudi 20 mai 2021**

Données en décembre 2021 : 1 527 demandes, soit une moyenne de 8 par jour

Droit des femmes

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Nord exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dans le but de favoriser l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF conduit son activité avec un large partenariat associatif et institutionnel local, et travaille en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales et territoriales. Observateur confirmé des problématiques sociétales, la polyvalence de ses domaines d'intervention et son maillage territorial contribuent au renforcement de la cohésion sociale.

Les missions des CIDFF sont :

- Sortir d'une analyse neutre des faits sociaux
- Analyser toute problématique sociale par le genre pour développer des actions susceptibles de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes
- Faire remonter aux pouvoirs publics les éléments d'analyse issus de l'activité d'information des femmes et des familles
- Intervenir de manière transversale et globale sur l'ensemble des problématiques rencontrés par les femmes

Le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes a souhaité soutenir le CIDFF dans la poursuite de ses missions et objectifs en mettant gracieusement à sa disposition les locaux, dans le cadre d'une permanence mensuelle.

La mise en œuvre de ce partenariat, via la signature d'une convention de partenariat, doit permettre de compléter l'offre d'accès aux droits pour les habitant.e.s d'Aulnoy-lez-Valenciennes. Il s'agira également de collaborer sur la prévention et le repérage des violences intrafamiliales et en particulier conjugales.

Actions autour du lien social

On peut évoquer l'atelier bien-être / estime de soi :

Depuis plusieurs années, le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes a une attention toute particulière sur l'insertion de public très défavorisé, et souhaite développer des actions originales spécialement dédiées notamment au public éligible au RSA.

Dans cet ordre d'idées, l'estime de soi joue un rôle primordial dans l'insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Sortir de l'isolement les personnes les plus fragiles
- Inscrire les bénéficiaires dans une dynamique d'échanges afin de développer ou de recréer du lien social
- Permettre aux personnes d'être mobiles dans leur ville
- Travailler l'image de soi et de valoriser les potentiels de chacune
- A plus long terme, permettre l'accès à une formation ou reprendre pied dans le monde du travail qui, pour la plupart d'entre elles, est très éloigné.

Des conseils en image, des séances de coiffure, de relooking complet, du photo-langage, de la colorimétrie... étaient au programme des séances mises en place en 2021. Avec le 1^{er} confinement et l'évolution de la crise sanitaire, ce projet n'a pu avoir lieu.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui pilote cet atelier a assuré un suivi actif des personnes inscrites.

Enfance/ Loisirs/ Jeunesse/ Sports/ Numérique/ Culture

Une politique tarifaire adaptée

Les services et les activités proposés aux jeunes donnent lieu à une tarification adaptée aux ressources des familles, grâce à l'application de Quotients Familiaux (Q.F.). Cela concerne les repas au restaurant scolaire, l'accueil de loisirs, les séjours, l'accueil périscolaire...

Cette décision s'inscrit dans **une politique continue d'aide aux familles aux revenus modestes** d'accès à la restauration scolaire, et dans une philosophie de justice sociale.

Le Portail Famille

Afin de faciliter les démarches des familles, l'Espace Famille est venu simplifier les démarches liées aux activités de loisirs, scolaires et périscolaires, mais aussi des écoles municipales. Toutes les démarches administratives, depuis l'inscription jusqu'à la facturation des activités, s'effectuent auprès d'un seul interlocuteur. Depuis quelques années maintenant, le Portail Famille, accessible depuis le site internet de la commune, est venu compléter le dispositif permettant aux familles de procéder aux inscriptions, modifications, et au règlement de leur participation directement en ligne.

Actions dans le domaine de la petite enfance

Le relais assistantes maternelles (RAM), qui existe depuis près de 15 ans, apporte aux parents un autre mode de garde particulièrement adapté aux besoins des très jeunes enfants, un lieu d'information pour les assistantes maternelles et des activités d'éveil pour les jeunes enfants.

En 2021, il a pu rouvrir ses portes, en petits ateliers.

4 missions principales de la coordonnatrice :

- Information et orientation du public (parents, candidates assistantes, assistantes maternelles)
- Animation du réseau (temps d'accueil collectif tels que les ateliers d'éveil, temps festifs ouverts aux parents)
- Professionnalisation
- Observatoire de la Petite Enfance

2 axes forts du RAM :

- **Professionnalisation** des assistantes maternelles par :
 - l'organisation, notamment, de la formation continue dans le cadre de CPF et de l'organisation d'ateliers informatiques (Cyberbase) ainsi que des ateliers d'éveil (lieu spontané d'échanges de pratiques)
 - Mise en place de séances d'analyse de pratique (sous réserve de cofinancement)
 - Création d'un spectacle par les assistantes maternelles à l'occasion des 10 ans du RAM : participation de 20 assistantes maternelles (+ 6 maris), 39 enfants âgés de 6 mois à 3 ans, et 2 enfants âgés de 4 et 5 ans, soit 36 familles concernées.
 - Accompagnement éducatif des assistantes maternelles

A Aulnoy, un fort taux d'Assistants maternelles formées

Près de 26% des Assistantes Maternelles (45% hors Crefo) se forment à Aulnoy contre 6% au niveau national.

- **Action sociale** par le soutien renforcé aux parents :
 - en situation précaire (difficulté à devenir employeurs / horaires décalés)
 - en situation de retour à l'emploi
 - aux parents d'enfants porteurs de handicap

Actions dans le domaine de la jeunesse et des loisirs

La politique jeunesse de la commune se fonde sur différents objectifs :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes en facilitant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs,
- Favoriser l'implication des jeunes et moins jeunes dans les projets jeunesse,
- Soutenir les associations dans la mise en place d'actions jeunesse,
- Créer du lien pour développer des relations et des actions entre communes et entre générations.

Ci-après une liste non exhaustive des actions menées par le service jeunesse :

- **La Maison de la Jeunesse** – labellisée LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité depuis le 1^{er} avril 2011) – met en place, avec son équipe d'animateurs, des actions identifiées par les jeunes qui la fréquentent en nombre : une centaine de jeunes sont inscrits par an. Malgré l'année 2021 marquée par les couvre-feu et les restrictions, la fréquentation a été plutôt bonne.
- **Le Quartier Libre du mercredi « Les Copains d'Abord »** (5 à 15 enfants présents en moyenne tous les mercredis). Ils sont encadrés par une directrice et une animatrice qui dirigent les ACM périscolaire, ce qui crée un lien au niveau des valeurs éducatives entre les différents accueils

- **Le Quartier Libre des petites vacances scolaires et des grandes vacances** : tous les accueils n'ont pas eu lieu, pour des raisons sanitaires.

Anim'été durant la période estivale : Crise sanitaire oblige, le centre de loisirs qui fonctionnait traditionnellement en juillet n'aura pas lieu cette année, avait été remplacé par Anim'été, un accueil d'enfants, de 5 à 13 ans, sans hébergement organisé du 12 juillet au 6 août 2021.

Pour votre information, sous réserve de quelques factures, le bilan financier pour Anim'été 2021 est le suivant :

- Doublement des effectifs de fréquentation

Année	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
2021	169	181	129	69
2020	92	91	50	35

- **L'accueil périscolaire** : Ecole primaire Emile Zola et Groupe scolaire Ferry le matin et le soir

- **Les formations des jeunes** :

- o Formation BAFA BAFD, qui permet de former en qualité les équipes des ACM

Signature du dernier Contrat Enfance Jeunesse (2019-2022)

Ce contrat montre l'engagement de la ville d'Aulnoy et de la CAF à développer de manière significative les services et actions offerts en matière de petite enfance et de jeunesse aux jeunes Aulnésiens et à leur famille. Il a été adopté par délibération du 14 décembre 2019 modifié par celle du 18 décembre 2019.

Le bilan prévisionnel des actions qui seront engagées par la Ville au cours de ce contrat de 4 ans s'élève à 1 002 800 € dont près de 774 000 € pris en charge par la Ville.

En 2022, la ville s'inscrit dans une démarche CTG

La Convention territoriale globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre **un projet social de territoire partagé** :

- sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat
- adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)
- pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : **vers l'action publique sociale de demain...**
- constituant un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la CAF du Nord au plus près des besoins des familles

L'objectif de la CAF et des partenaires, dont Valenciennes Métropole, est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

Actions dans le domaine de la prévention jeunesse

Il s'agit des actions mises en place par l'Éducateur de Prévention Jeunesse, dans le cadre de sa mission générale de médiation sociale.

Un rôle de médiation :

Pour réduire les tensions et pour lutter contre les attitudes inciviles autour de certains lieux, l'éducateur a exercé son activité aux abords d'établissements publics (écoles, collège Madame d'Épinay, Maison de la Jeunesse, Maison de la Solidarité...) ou encore de transports en commun (tramway).

Son travail a notamment permis de régler certains litiges en offrant écoute et dialogue, mais aussi d'améliorer sensiblement la qualité de vie des habitants de certains quartiers.

Travail de rue - Circuit : Collège / City stade devant l'école Jules Ferry / Avenue Henri Matisse / Jardin des Peintres / Médiathèque

- Passage de l'Éducateur en Poste de Prévention Jeunesse accompagné d'un animateur (en fonction de l'emploi du temps) au collège de la ville :
 - Lundi après-midi : 15h30-16h30
 - Mardi après-midi : 15h30-16h30
 - Mercredi : 12H
 - Vendredi : 15h30 – 16h30
 -
- Passage de l'Éducateur en Poste de Prévention Jeunesse accompagné d'un animateur (en fonction de l'emploi du temps) à la Médiathèque de la ville :
 - Mercredi après-midi : 15h30
 - Vendredi après-midi : 17h
 - Samedi après-midi : 16h

Une action axée sur l'éducation

Cela passe, entre autres, par le dispositif « Alternative à l'Exclusion Scolaire Temporaire »

La convention, signée entre Monsieur le Maire et Madame la Principale du Collège Madame d'Épinay a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de jeunes Aulnésiens de l'établissement scolaire, d'une mesure alternative à l'exclusion, encadrée par l'éducateur de prévention jeunesse dans les locaux de la Maison de la Jeunesse ou du collège.

Modalités d'application

Tout élève proposé par la chef d'établissement, résidant sur la commune, est autorisé à bénéficier du dispositif mentionné ci-dessus, après accord de la famille et de l'élève.

Ce dispositif prendra la forme d'un accompagnement éducatif individualisé, au moment où l'élève peut être en situation de fragilité dans son parcours scolaire.

Lorsqu'il y a exclusion, rapprochement de la famille et du jeune pour organiser le temps d'exclusion, permettre une réflexion sur les actes aboutissant à cette sanction, éviter les errements durant l'exclusion et permettre un retour au collège apaisé ;

Exclusions Scolaires									
n°Dossier	Nom Prénom	Fille	Garçon	date de naissance	age	date d'exclusions	motif	Combien de fois exclu sur l'année 2021	combien de journée exclus sur l'année et accueilli sur la structure
1	EXCLU-2021-01	Aulnoy	1	26/12/2007	14	01 au 05 Février 2021	comportement inadapté et manque de respect	4	16
						18 au 21 Mai 2021	manque de respect envers un professeur		
						15 au 22 octobre 2021	qualifie le cours de merde et de chiant -manque de respect		
						06 au 17 décembre 2021	conseil de discipline		
2	EXCLU-2021-02	Aulnoy	1	26/02/2010	11	06 au 10 décembre 2021	geste et attitude obscène	1	5
3	EXCLU-2021-03	Aulnoy	1	13/07/2009	12	06 au 10 décembre 2021	geste et attitude obscène	1	5
TOTAL		0	3					6	26

Un contact téléphonique est établi, chaque mois, avec la Principale adjointe de l'établissement afin de faire le point sur des jeunes aulnésiens à comportement problématique.

- **Une action axée sur les projets :**

De nombreuses actions ont lieu chaque année :

- **Encadrement d'activités innovantes**, hors temps scolaire : chantiers jeunes, activités sportives, sorties ;
- **Aide à la mise en place de projets ;**

- Dans la vie de la commune :

L'éducateur a également centré ses actions sur les quartiers de la commune, proposant aux enfants et aux jeunes qui l'habitent de réaliser certains de leurs projets, de participer à des animations variées et de s'impliquer de manière active dans la vie du quartier.

Année 2021	Actions	Nombre de jeunes	Filles	Garçons
Janvier	/			
Février	/			
Mars				
Avril				
Mai	Motiv' Action	12	7	5
Juin	Sensi au Projet Ados en Action	15	10	5
Juillet				
Aout	Bac a composte avec Comité des Ages	14	8	6
Septembre	Projet Artistique	10	7	3

Octobre	Magic Music Tour	10	8	2
	Run and Bike	10	6	4
Novembre	Décorations des sapins de la ville	14	11	3
Décembre	/	/	/	/

- Dans le cadre de projets de sensibilisation et d'accompagnement :

▪ **Prévention et citoyenneté**

L'Educateur de Prévention jeunesse développe des actions de prévention sur les grands thèmes de société. Celles-ci sont montées en partenariat avec le SPS (Service Prévention Santé) de Valenciennes. L'Educateur de Prévention jeunesse.

Année 2021	Préventions	Nombre de jeunes	Filles	Garçons
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai	Prévention routière	15	9	6
Juin				
Juillet	Prévention Anim'été -La pollution de l'eau -sensibilisation à la faune et la flore aquatique - le développement durable	227	126	101
Aout				
Septembre				
Octobre				
Novembre	Prévention Réseaux sociaux Ciné débat- « The Cercle »	8	5	3
Décembre	Structure fermée au public	/	/	/

▪ **Mise en place de projets :**

→ Au CLAP

L'Educateur de Prévention Jeunesse, en lien avec le Directeur du Service Jeunesse et Sports participe aux réunions (en fonction des dossiers déposés) du CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets) : Projets de séjours autonomes, de créations d'entreprise...

Bilan de l'année 2021 :

Dates des commissions :

- 03 Février
- 10 Mars
- 07 Avril
- 12 Mai
- 16 Juin
- 29 septembre
- 03 Novembre
- 15 Décembre

Aulnésien financés en 2021 :

commission	Porteur de projet	Subvention	dépôt de bilan à réaliser pour	Types de projet
10/03/2021	Aulnoy	1 000 €	mars-22	Eco
07/04/2021	Aulnoy	1 000 €	avr-22	Eco
07/04/2021	Aulnoy	1 000 €	avr-22	Eco
29/09/2021	Aulnoy	1 000 €	sept-22	Eco
29/09/2021	Aulnoy	1 000 €	sept-22	Eco
15/12/2021	Aulnoy	800 €	déc-22	Artistique
15/12/2021	Aulnoy	800 €	déc-22	Artistique

TOTAL SUBVENTION

6 600 €

- Une action axée sur la prévention des incivilités et à la citoyenneté :

Le poste de prévention jeunesse a également eu pour mission de participer à l'amélioration des relations sociales en œuvrant autour de trois grands pôles d'intervention :

- **l'animation** à visée préventive, notamment dans les domaines sportifs, culturels et éducatifs. A ce titre, il participe à l'animation des ateliers sportifs, en s'attendant à y inclure un public féminin.
- **le dialogue entre les jeunes et la population**, entre les jeunes et les acteurs institutionnels (transports publics, police...). A ce titre, il effectue un « travail de rue », autant visible que nécessaire.
- **enfin, la présence dissuasive** dans les périmètres dits sensibles, et aux abords du collège.

- Une action axée sur le soutien à la parentalité :

Les objectifs sont principalement d'informer les parents, de les accompagner, et de restaurer ou conforter les liens parents/enfants.

Cette action de prévention spécialisée, autour de thématiques variées (addictions aux jeux vidéo, la consommation de tabac, les réseaux sociaux...) avait pour but de maintenir un lien familial et affectif dans des situations compliquées, violentes et tendues de manière à remettre le jeune dans son milieu familial.

- Une action innovante en faveur des 18-25 ans :

La problématique soulignée aujourd'hui est celle des adolescents et des jeunes adultes en situation d'échec scolaire et de rupture avec le monde du travail et celui de la formation. Des collégiens qui décrochent progressivement peuvent quitter l'école à 16 ans, en situation d'échec, sans projet personnel et sans avoir pris conscience des difficultés grandissantes auxquelles ils seront confrontés.

Les interrogations exprimées portent sur la manière de maintenir un lien avec ces jeunes en rupture pour les accompagner dans la voie de l'insertion et de l'autonomie.

Des modalités d'interventions particulières destinées à mobiliser les jeunes sur la recherche d'emploi – comme l'aide à la rédaction de curriculum vitae – sont définies avec le Référent RSA ou encore la Mission Locale.

Actions dans le domaine de la prévention santé

La constante progression des problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation, la perte des repères alimentaires, la grande diversité des aliments proposés, associée paradoxalement à une « méconnaissance » des aliments les plus simples ; nombreux sont les constats justifiant la mise en place d'actions de prévention en hygiène alimentaire.

Face à ces constats (tant locaux que nationaux), la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes a souhaité proposer des actions innovantes, mises en place conjointement avec le SPS (Service Prévention Santé) de Valenciennes, notamment.

- Des actions mises en place dans le cadre du dispositif VIF

La Ville a intégré, il y a de cela quelques années, le dispositif VIF. « Vivons en forme », qui est un programme de prévention santé initié, coordonné et animé par l'association FLVS. Son objectif est de prévenir l'obésité chez l'enfant, garantir la santé et le bien-être de tous et contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation et d'activité physique. L'association travaille également avec un comité d'experts.

Philosophie du dispositif :

- Aider particulièrement les familles plus vulnérables sans les isoler dans l'action de proximité
- Approche positive, progressive et concrète centrée sur le plaisir de manger, de bouger et de partager

A la Maison de la Jeunesse, au centre de loisirs, à la restauration scolaire, au Quartier Libre, dans les écoles, et notamment au sein des restaurants scolaires, au CCAS des actions spécifiques sont ainsi mises en place, comme par exemple « La Semaine du Goût », coordonnée par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF).

En 2021, au vu de la crise sanitaire, cette action n'a pu voir le jour.

- Des actions spécifiques d'éducation à la santé

Celles-ci sont organisées, à la Maison de la Jeunesse, lors des ateliers-cuisine du mardi soir, mais également sur des thèmes variés et choisis avec les jeunes comme l'addiction aux jeux vidéo, la puberté, le tabac et/ou la consommation d'alcool, ou encore la prévention des maladies sexuellement transmissibles.

- Le Plan de Prévention des Addictions

A l'échelle nationale, 10% de la mortalité est liée à l'alcool et la Région Hauts de France est la plus touchée par les problématiques liées aux addictions.

Dans le cadre de son Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS), Valenciennes Métropole développe une politique volontariste de prévention santé, notamment à travers son Plan de Prévention Alcool. La ville d'Aulnoy prend part à ce Plan, *via* plusieurs actions :

- La semaine de la sécurité routière et des comportements à risque

Le Centre Communal d'Action Sociale, en collaboration avec de nombreux partenaires, organise, chaque année, une semaine dédiée à la prévention routière et aux comportements à risques, habituellement à la mi-octobre.

Pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, l'événement n'a pas eu lieu en 2021.

Cette action devait être financée à 80% par la DDTM (l'Etat) dans le cadre de l'appel à projet Plan Départemental d'Action Sécurité Routière (PDASR).

Objectifs de cette action

- Mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre autour des conduites à risque
- Amener les jeunes et les parents à réfléchir sur leurs propres comportements et les amener à échanger en famille autour des conduites à risque
- Approfondir la connaissance mutuelle des différents acteurs
- Accentuer le partenariat sur des actions qui s'inscrivent dans le temps
- Développer et renforcer un réseau de partenariat autour d'une thématique commune.

- Moi(s) sans tabac en lien avec la Maison de la Santé

Cette opération permet de comprendre les risques encourus de la consommation de tabac et aide à faire le point sur la consommation et de sensibiliser les fumeurs ou leur entourage.

- Prévention durant les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

L'action de Prévention menée par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale a pour objectif la prévention des addictions aux écrans, des recommandations générales contre les piqûres d'insectes et l'utilisation de la crème solaire, même dans le Nord.

- Motiv'Action 2021

En 2021, face aux contraintes sanitaires qui pèsent toujours sur les manifestations sportives, la ville d'Aulnoy, pour la prévention de la santé, a souhaité, malgré tout, favoriser l'activité physique.

Les rassemblements étant toujours interdits, la ville a ainsi eu l'idée d'organiser un événement sportif participatif, baptisée « *Motiv'Action 2021* ». Cette manifestation est non compétitive, et propose deux disciplines au choix aux participants(e)s : une marche de 1 ou de 5 km ou une course à pied de 5 ou de 10 km avec pour objectif de respecter la sortie individuelle telle que précisée dans le cadre des autorisations de déplacement.

L'inscription pour participer s'est effectuée sur la plateforme tenue par le site "le sportif.com" et s'élevait à 2 € auxquels s'ajoutait un coût de 0,99 € correspondant aux frais de dossier du prestataire.

Pour que cet évènement soit aussi l'occasion de sensibiliser le public à la recherche autour du cancer, il avait été décidé que le montant des 2 € par participant serait reversé à la Ligue contre le Cancer, avec la possibilité offerte sur le formulaire d'inscription de faire des dons complémentaires.

Ce sont ainsi 454 € qui ont été obtenus.

Actions dans le domaine culturel

L'accès à la culture et la valorisation des expressions culturelles constituent des axes de travail prioritaires de la politique culturelle.

Elle veille à développer des actions de proximité et s'attache à l'élargissement de la participation des citoyens à la vie culturelle, via notamment les écoles municipales (musique, arts plastiques, danse, théâtre)

Elle trouve une traduction à travers les projets des équipements culturels municipaux et soutient, par ailleurs, de nombreux projets associatifs, dans tous les domaines artistiques et culturels.

Un projet culturel articulé autour de 4 axes :

- favoriser l'accès à la culture pour tous
 - o aller vers le public
 - o accessible via une politique tarifaire spécifique

- développer les rencontres artistiques
 - o favoriser la présence d'artistes sur le territoire
 - o susciter l'adhésion du public

- accentuer les actions auprès des publics jeunes et adolescents
 - o travailler en lien étroit avec les structures et les dispositifs concernés par ces publics
 - o rendre le jeune acteur de sa pratique culturelle

- valoriser et transmettre le patrimoine de la commune

La Médiathèque François Rabelais

La commune offre un espace documentaire ouvert à tous. Lieu de découverte et d'information, la Médiathèque accueille tous les publics, du plus petit au plus âgé, dans un souci de mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle. Elle propose même un lieu d'exposition.

De plus, a été mis en place un service de portage de livres à domicile destiné à toute personne ayant des difficultés à se déplacer : personnes âgées, handicapées, se trouvant dans l'incapacité, momentanée ou non, de se rendre dans la médiathèque.

Ses missions sont également de :

- susciter et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts,
- développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle

Une programmation éclectique – Les Nymphéas

A chaque saison, Les Nymphéas accueille de nombreux spectacles aux multiples esthétiques : musique, théâtre, danse, clowns pour les plus grands, marionnette, chanson, apéro-concert, cirque... La programmation intègre des propositions pour les familles et le jeune public : spectacles jeune public, et séances proposées aux scolaires de la maternelle au collège.

Reconnu sur le territoire, la salle culturelle s'implique dans des partenariats multiples avec les salles du territoire de l'agglomération, les établissements scolaires, la médiathèque, les écoles et le collège Madame d'Épinay...

Chaque saison, la ville soutient la création du spectacle vivant, en accueillant des compagnies en résidence qui travaillent dans les murs des Nymphéas.

En 2021, une convention de partenariat a été signée avec le théâtre d'Anzin pour l'accueil de spectacle dans la salle, durant les travaux de l'équipement anzinois.

Actions dans le domaine du sport

Le sport est un acteur essentiel du développement urbain, social et solidaire. C'est un outil éducatif et de cohésion sociale. Il permet de véhiculer des valeurs comme le respect de soi, des autres, des règles et du matériel, la solidarité, l'autonomie et la responsabilité. Il permet également d'agir sur le développement psychomoteur et la santé.

La ville d'Aulnoy encourage et soutient la pratique des activités physiques et sportives en veillant à la qualité des équipements, en apportant son soutien aux clubs et associations sportives de proximité (mise à disposition de salles, d'agents, de matériel, logistique, subventions...).

La ville s'efforce de favoriser la pratique du sport pour tous, quel que soit l'âge, le revenu, le niveau ou la motivation. Grâce à un effort particulier en matière d'équipements, les deux quartiers sont concernés pour que toutes les aulnésiennes et tous les aulnésiens puissent pratiquer un sport près de chez eux.

Les sports pratiqués sont multiples : sports d'équipes ou sports individuels, sports de ballon, de raquette ou de combat, on n'a que l'embarras du choix !

La ville propose, par ailleurs, de nombreuses activités dans le cadre scolaire ou avec les écoles de sport municipales : il s'agit de permettre aux jeunes de s'initier à leur sport favori ou de découvrir une nouvelle activité. Mais, c'est aussi un relais précieux pour s'orienter ensuite vers un club.

Sport de compétition, sport loisir, sport santé, sport urbain ou pratique libre, la Ville, avec ses nombreux équipements et ses partenaires impliqués, est mobilisée pour que chacun puisse trouver la pratique qui lui correspond.

Fiche d'identité sportive de la commune : quelques chiffres marquants :

Nombre de licenciés sportifs : 2 514

Nombre de licenciés / Nombre d'habitants (en %) : 34,2%

Nombre d'associations sportives : 13

Nombre de disciplines pratiquées : 15

Nombre d'équipements sportifs : 16

Couverts : 1 complexe sportif Jean Stablinski comprenant 2 courts de tennis, 4 salles de sports polyvalentes, 1 salle de pétanque, 1 salle de danse dédiée

Non couverts : 3 terrains de football, 3 City-stades dont 1 en herbe et 1 skate-park

Subventions aux associations : + de 70 000 € de subventions accordées, chaque année, auxquelles il faut ajouter l'achat de matériels tout au long de l'année et la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité.

- **Les activités sportives proposées sur le temps scolaire**

L'enseignement des activités physiques et sportives est assuré auprès des écoles élémentaires, des classes de CP au CM2, dont le projet pédagogique a été établi en partenariat étroit avec le Directeur(rice) de l'établissement et l'Inspection de l'éducation nationale.

- **Le sport en périscolaire**

Depuis plusieurs années maintenant, le service « Vie scolaire », en lien avec le service jeunesse, met en place des animations sportives durant la pause méridienne ou durant les accueils périscolaires.

- **Vecteur d'intégration et de cohésion sociale**

La commune veut également rendre le sport accessible aux enfants et aux jeunes qui fréquentent la Maison de la Jeunesse. En effet, à travers les valeurs de solidarité, de respect des autres et des règles qu'il véhicule, le sport est un vecteur essentiel d'intégration et de cohésion.

- **Les animations « Sports éveil » : les écoles de sport**

La ville propose aux enfants de 5 à 11 ans des activités d'éveil sportif, durant toute l'année. L'objectif est d'initier les enfants et de leur faire découvrir des activités physiques et sportives afin notamment de les orienter vers la pratique en club.

L'encadrement de ces activités est assuré par des éducateurs rémunérés par la commune.

Label « Ville Active et Sportive »

Cultivé au quotidien pour ses valeurs éducatives et sociales, mais aussi son incitation à la performance et au dépassement de soi, le sport aulnésien se définit comme entreprenant et audacieux ; c'est la raison pour laquelle la ville a candidaté en 2022, le Label « Ville Active et Sportive »

a. Septembre en Or : être plus forts contre les cancers de l'enfant

Extension du mouvement « Gold in September », né aux Etats-Unis en 2012, « Septembre en Or » vise à mettre en lumière la lutte contre les cancers de l'enfant : ses besoins, ses espoirs, ses histoires, ses acteurs.

Chaque année, 500 enfants et adolescents meurent encore du cancer en France et 6 000 en Europe. Malgré les progrès de la recherche, le cancer reste la première cause de décès par maladie chez les enfants de plus d'un an.

La Ligue contre le Cancer et ses partenaires organisent tout au long du mois de septembre des actions à destination des enfants malades.

Le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes a décidé de soutenir les actions de la Ligue contre le Cancer en faveur des enfants et des jeunes.

46 créations ont été réalisées par les élèves des écoles, dans le cadre notamment de l'accueil périscolaire, mais aussi par les Artistes Aulnésiens, qui ont réalisé des peintures, des dessins, autour du Tournesol.

Ceux-ci égayent les chambres des enfants malades, au sein du Centre Hospitalier de Valenciennes.

b. Octobre rose : campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Il s'agit d'une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban rose.

Le CCAS est un partenaire actif de cette action :

- Un éclairage des Nymphéas et de la Mairie en rose pour marquer « le coup » de manière symbolique
- Une banderole dédiée a été affichée sur le front coté avenue Matisse de la Maison de la Solidarité
- Une marche rose dans le cadre du Bike and Run
- 600 cœurs lavande ont été réalisés et vendus, avec de nombreux participants : un restaurateur dans les Flandres, une coiffeuse de la commune, la Boule Joyeuse, ISI, Flash, les club de football, de basket-ball, de volley-ball.

UN RESEAU PARTENARIAL FORT

- **Le partenariat développé avec la Caisse d'Allocations de Valenciennes (CAF)**, notamment dans la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui est un contrat d'objectifs et de cofinancement. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.
- La commune développe un partenariat accru avec le **Conseil Départemental du Nord** dans le cadre du Contrat Territorial de Santé (CTS), de financement des actions citoyennes ou encore dans le cadre du financement du Poste de Prévention Jeunesse (PPJ).
- Le partenariat développé avec **l'Etat, Pôle Emploi, la Mission Locale et la Région et/ou du Département** pour les financements de projets (Projets Territoriaux Structurants, Plan de Relance), les contrats PEC (Parcours Emploi Compétence), l'organisation de forums emploi...
- **Convention de partenariat et de coopération entre le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes et Unis-Cité**

« Les Intergénéreux »

Le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par sa volonté d'adhérer à des dispositifs de lutte contre l'isolement des personnes âgées, en situation de vulnérabilité.

Le CCAS a donc souhaité s'associer à un acteur du territoire qui s'engage déjà sur cette problématique de lutte contre l'isolement des personnes âgées, sur d'autres territoires et qui développe son propre dispositif : « Les Intergénéreux »

Concrètement, Unis-Cité développe cette mission qui vise à intervenir, en équipe, dans les maisons de retraite ou à domicile pour réaliser des visites de convivialité, proposer des sorties, recueillir la mémoire des personnes âgées, valoriser leurs savoirs et leur mémoire et/ou éventuellement proposer des animations autour du numérique.

L'objectif des volontaires engagés en service civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau **cadre d'engagement**, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de **vie d'éducation citoyenne par l'action**, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

- **Les autres partenariats :**
 - o Valenciennes Métropole
 - o Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et son conseil d'administration
 - o Les associations locales

- Le responsable de l'UTPAS (Unité Territoriale de Protection et d'Action Sociale)
- Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
- La Maison de l'Emploi
- Le bailleur : la SIGH
- Le médecin PMI
- Le Centre Médico-Scolaire
- Le Greid de Valenciennes

■ Le tissu associatif

Le soutien à la vie associative et à l'engagement citoyen est au cœur des enjeux d'amélioration de la cohésion sociale. Les associations y jouent en effet une fonction majeure dans le maintien ou la reconstitution de lien social, l'animation sociale et culturelle et la promotion de la citoyenneté.

La ville accompagne les quelques 110 associations et leurs projets à travers de subventions annuelles, par la mise à disposition de locaux, de matériel, d'équipement ou d'installation sportive.

- ▶ Le tissu associatif aulnésien est large et varié, il permet à toutes les tranches d'âge de la population de trouver des réponses à leurs besoins :
 - 4 associations pour les seniors
 - 9 associations solidarité
 - 14 associations cultures et enseignements
 - 16 associations sportives
 - 11 associations loisirs

Ce travail en amont et transversal de toutes les forces intervenant sur la commune permet, notamment, de renforcer l'efficacité du travail social des professionnels.

QUELQUES UNS DES LIEUX ET EQUIPEMENTS RESSOURCES

- Le Jardin des Peintres

Situé au carrefour de l'avenue Henri Matisse, et des rues Edgar Degas et Pablo Picasso, le Jardin des Peintres est situé à deux pas de la station de tramway « Jules Chevalier ». Il est un

élément de vie, un facteur de dynamisme pour la jeunesse aulnésienne et un espace de rencontre, de loisirs, de détente, de jeux pour les familles.

Il comprend :

- un accueil
- un boulodrome de 10 pistes
- une placette centrale dotée de bancs et tables pique-nique
- un skate parc
- un terrain multisports
- une aire de jeux pour enfants
- une aire de jeux pour adolescents

Le service jeunesse y propose et programme plusieurs animations, notamment sur les aires de jeux.

- **La Maison de la Solidarité**

Fruit de la réflexion partagée du réseau RSA et soutenue par la politique sociale municipale, la Maison de la Solidarité a ouvert sur le quartier en mars 2006. Cet équipement public offre aux habitants une politique partenariale d'accompagnement :

- Un espace ressource pour la petite enfance : le Réseau d'Assistants Maternelles (RAM) :
Il favorise la rencontre entre professionnels de l'accueil à domicile, permet l'organisation de séances d'animations, offre un lieu d'orientation, d'accès aux droits pour les parents, les professionnels, les candidates à l'agrément, contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel en complémentarité avec les services de PMI.
- Le CCAS :
Les services du Centre Communal d'Action Sociale sont installés dans les locaux de la Maison de la Solidarité depuis son ouverture, offrant un véritable accompagnement social de proximité aux habitants du quartier.

- **La Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Le centre de protection maternelle et infantile (PMI) propose des consultations gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans.

Les consultations ont actuellement lieu dans des locaux dédiés, au sein de deux appartements de la SIGH, situés au 1/11 rue Couthon à Aulnoy-lez-Valenciennes. Il s'agit d'un espace situé en plein cœur du Nouvel Aulnoy mis à disposition par la ville.

La PMI exerce une mission de prévention et de promotion de la santé du jeune enfant et de sa famille.

A ce titre, le médecin PMI effectue, entre autres, des visites à domicile, des permanences, des consultations infantiles, des bilans de 4 ans en écoles maternelles,... Son rôle est indispensable, notamment dans le cadre de la surveillance médico-sociale.

La réhabilitation de la PMI a été effectuée en 2017 par les services techniques municipaux et la SIGH (société Immobilière du grand Hainaut) :

- Le remplacement des sols souples et des sanitaires ont été effectués par le bailleur.

- Les ouvriers municipaux ont refait toutes les peintures intérieures (choisies par les services médicaux) et extérieures, remplacé les radiateurs électriques, mis aux normes les branchements électriques, réalisé la signalétique extérieure et recréé l'aménagement paysager.

- **L'Espace numérique**

Il s'agit d'un équipement doté, à l'origine, de 11 postes informatiques créé en partenariat avec Valenciennes Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations. En 2021, cet équipement a fait peau neuve se transformant en « Espace Numérique » : écran numérique, espace de formation, espace libre, ordinateurs en libre accès, ateliers spécifiques...

Cet espace a obtenu le financement d'un Conseiller Numérique, via un dossier de financement déposé auprès des services de l'Etat.

- **La salle des sports Félicien Joly**

La salle Félicien Joly, unique salle de sports du Nouvel Aulnoy, a été inaugurée après travaux de réhabilitation et extension, le samedi 1^{er} octobre 2011.

Les travaux ont consisté en une réhabilitation lourde, dans le respect des prescriptions de Haute Qualité Environnementale (HQE), ainsi qu'en la création d'une nouvelle aire sportive, juxtaposée à la salle existante.

Cette rénovation a permis d'améliorer significativement les conditions d'accueil de l'ensemble des utilisateurs de la Salle Félicien Joly (collège, école primaire Emile Zola, clubs de volley, basket, tennis,...) mais également d'accueillir de nouvelles activités, notamment en direction des jeunes du quartier.

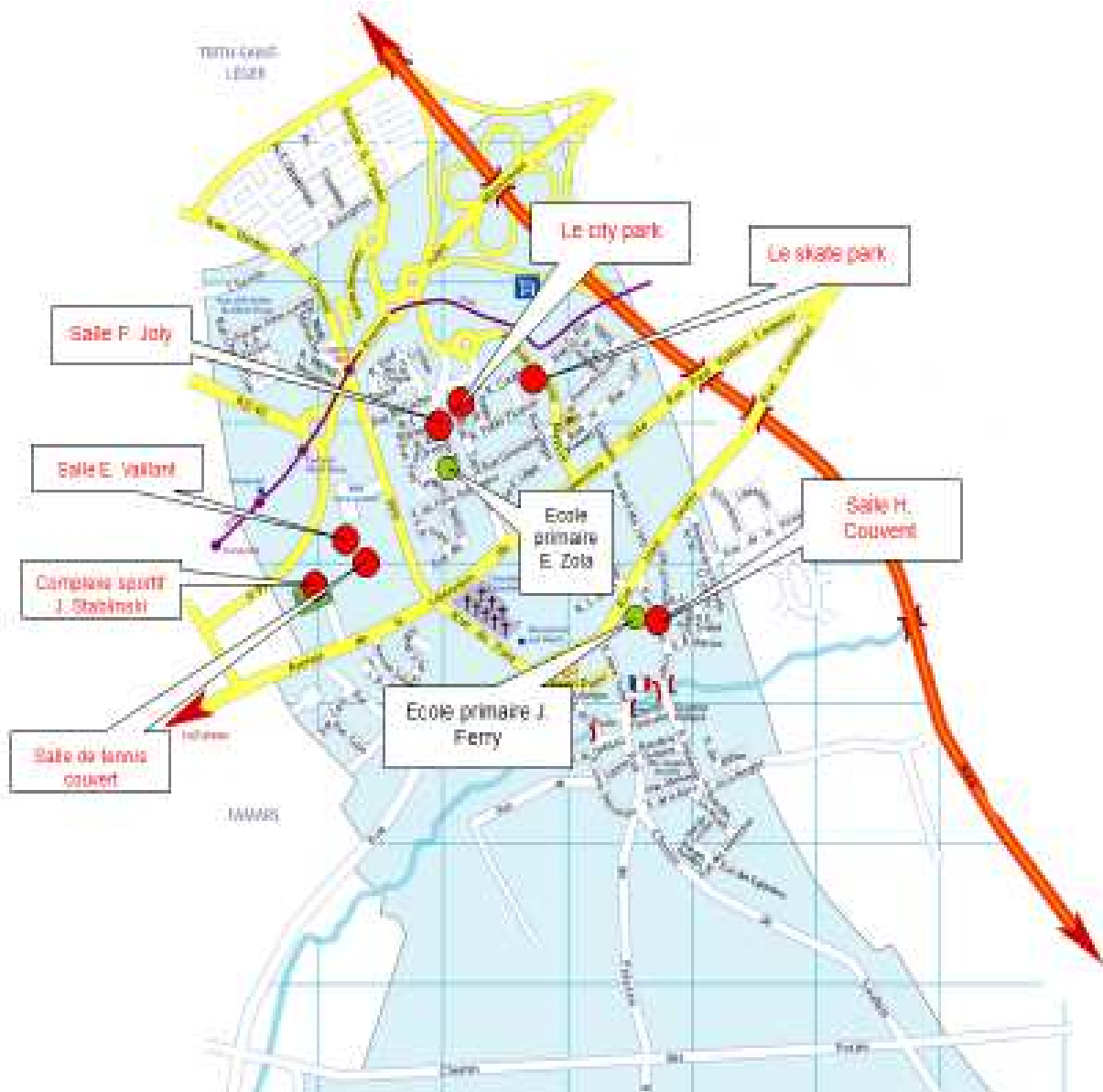
D'ailleurs, on y relève un taux d'occupation de près de **78 600 heures d'utilisation** (en année normale)

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Diversité de l'offre, ambition des installations

Equipements sportifs de la commune	Superficie	Année d'inauguration	Les utilisateurs
Complexe Jean Stablinski Il comprend 2 courts de tennis couverts 1 terrain de football en herbe 1 terrain de football synthétique 1 terrain d'entraînement	1 965 m ²	1996	Il est mis à disposition de l'US Aulnoy Foot, du club de tennis, mais également collège Madame d'Epinay
Salle Félicien Joly	1 392 m ²	2010	Elle est mise à disposition du club de basket-ball, du collège Madame d'Epinay, des écoles maternelle et élémentaire Emile Zola et de la Maison de la Jeunesse L'extension de cette salle est également mise à disposition du la Boxe française, de la GEM, du Korestep, de la danse country, et du Tennis de Table
Salle Henri Couvent	926 m ²	6 septembre 1970	Elle est mise à disposition du Groupe scolaire Jules Ferry, du Volley-ball, du Basket-ball, des Améthystes et de l'école municipale de Gymnastique.
Salle Emile Vaillant	850 m ²	1987	Elle est mise à disposition du collège Madame d'Epinay, du Karaté, du basket-ball, de la GEM, de la Boxe Française, de la Zumba et des Améthystes
Salle de pétanque – tir à l'arc	196 m ²		Elle est réservée aux clubs de pétanque « La Boule Joyeuse » et de tir à l'arc « Les Francs Archers
Salle de danse	224 m ²		Elle est réservée à l'école municipale de danse
2 City-stade Skate-park			L'un est situé derrière la salle Félicien Joly, le second à proximité du Groupe scolaire Jules Ferry.
Skate-park			Ouvert à tous.

Carte des équipements sportifs



Conclusion

L'ensemble des actions énumérées dans ce rapport sont emblématiques des politiques publiques mises en œuvre. Elles s'inscrivent dans une démarche plus large pour la cohésion sociale et l'amélioration du vivre-ensemble en portant une attention particulière aux populations les plus fragiles.

La dotation de solidarité urbaine perçue en 2021 a donc permis de soutenir les politiques mises en place par la ville en matière de développement social urbain, et plus globalement de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Aulnésiens et de la prise en compte des besoins sociaux de la population.

Intervention de monsieur Alexandre Dufosset

Il a remercié madame Rachida Bennar pour ce rapport bien alimenté et a également remercié la police municipale et les associations de la Ville.

Intervention de Monsieur le Maire

Il a tenu à rappeler que cette dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale avait été mise en place par monsieur Jean-Louis Borloo.

A l'époque sans elle, la Ville aurait eu des difficultés à équilibrer son budget.

Il a souligné que ce rapport mettait en exergue les belles valeurs de solidarité qui caractérisent si bien la Ville.

5.2.) Finances - Budget M4 - Dissolution du budget - Reprise du résultat

Rapporteurs des points 5.2. à 5.4. : monsieur Ahmed Rahem

La commune dispose outre son budget principal d'un budget annexe cimetière.

Ce budget annexe ne dispose pas de compte de trésorerie propre et est rattaché de ce fait au budget principal de la commune.

Y sont retracées les écritures afférentes aux opérations d'inhumations, exhumations, de convoi et de crémations, par la perception de taxes funéraires prévues au Code Général des Collectivités Territoriales article L2223-22 et délibérées par le Conseil Municipal.

L'article L121 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 abroge l'article L2223-22 et supprime les taxes funéraires relatives aux opérations de convoi, d'inhumation et de crémation.

S'ajoute aussi à cette suppression la taxe de dispersion de cendres assimilée à une inhumation.

La suppression de ces taxes a engendré sur l'exercice 2021 une baisse des recettes

Les recettes sur le budget cimetière pour 2021 s'élèvent à 730 euros au 31 décembre 2021.

Les dépenses restent stables mais il ne s'agit que d'achats de plaques et de charges de personnel liés aux opérations funéraires par le personnel communal.

En accord avec le comptable, il a été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe « cimetière » à la fin de l'exercice 2021 et d'intégrer les opérations rattachées dans le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2022 ont pour conséquence :

- La suppression du budget annexe « cimetière »
- La reprise des résultats dans les comptes du budget principal de la commune.

Les comptes 2021 du budget annexe seront donc arrêtés au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'émettre un avis favorable sur la dissolution du budget annexe et la reprise du résultat. Ce dernier sera connu lors du vote du compte administratif et du compte de gestion.

5.3.) Convention avec la ville de Curgies pour la location de la maison forestière d'Hachette

Après la ville d'Haveluy en décembre 2021, c'est la ville de Curgies qui a sollicité la commune pour la mise à disposition de la maison forestière d'Hachette afin d'y mener des activités de son accueil de loisirs, cela pour 48 enfants de 6 à 14 ans et 5 adultes. Cette mise à disposition se ferait à raison de 3 jours et 2 nuits les 20, 21 et 22 juillet 2022, la ville d'Haveluy occupant la structure les 18, 19 et 20 juillet.

La commission enfance, jeunesse, sport et vie scolaire lors de sa réunion du 24 janvier 2022 a émis un avis favorable à cette demande car comme annoncé au conseil municipal du 15 décembre 2021, à cette période, les infrastructures installées pour notre centre "Anim'Eté" sont en place et la demande de la ville de Curgies est compatible avec le bon déroulement de nos activités de loisirs.

Elle s'inscrit en outre dans une démarche de mutualisation d'équipements publics.

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de sa réunion du 25 janvier 2022 a proposé un coût identique à celui d'Haveluy pour cette mise à disposition, soit 1 650 € car l'effectif et la durée sont les mêmes.

Il est rappelé que ce tarif prend en compte :

- les frais de repas
- les nuitées
- les frais de fonctionnement : eau, gaz, électricité,...

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'émettre un avis favorable à cette mise à disposition au coût susvisé.

Intervention de madame Christine Vitoux, conseillère municipale

A souhaité savoir si cette occupation n'allait pas perturber le camp d'Hachette de notre accueil de loisirs.

Réponse de Monsieur le Maire

Cette occupation est tout à fait compatible avec le bon déroulement des activités de notre accueil. M le Maire s'est félicité de cette demande de la ville de Curgies qui démontre tout l'intérêt de la mutualisation des équipements et a souligné que la Communauté d'agglomération avait agi comme un agent facilitateur des échanges entre communes.

Il a ajouté que si la situation sanitaire le permettait, il aimerait à l'instar de 2019 organiser de nouveau une journée pour tous à Hachette.

5.4.) Proposition de prise en charge d'une formation BAFD

Il est rappelé que la qualité d'encadrant ne peut s'exercer que sous réserve de détenir le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Madame Aurore Zych exerce en qualité de Directrice depuis 2019 puisqu'elle possède déjà la base du BAFD. Aussi, elle assure l'encadrement de nos accueils de loisirs. Il conviendra donc qu'elle termine sa formation du BAFD, ce qui n'a pu être fait avant en raison de la situation sanitaire.

En effet par délibération du 7 avril 2021, le conseil municipal avait donné son accord pour la prise en charge partielle de cette formation.

Cependant le module prévu en mai avait dû être annulé en raison du contexte sanitaire.

Le module prochain est prévu du 14 au 19 février 2022 avec le CEMEA de Lille.

Coût du stage : 384,00 € TTC

Cette formation sera prise en charge à hauteur de 55 % minimum par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse que la Ville a signé avec elle.

Les commissions enfance, jeunesse, sport et vie scolaire et prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de leurs réunions des 24 et 25 janvier 2022 ont respectivement émis un avis favorable ; la première à l'inscription de madame Aurore Zych à ce module, la seconde à la prise en charge financière par la Ville du solde de la formation.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de suivre les avis des deux commissions précitées.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022 - Article 6184 : versement à des organismes de formation.

5.5.) Pandémie Covid 19 - Remboursement location de la salle de l'Union

Rapporteur : monsieur Gérard Renard, adjoint délégué aux festivités, vie associative et animation de la ville

La période du mois de décembre 2021 a été marquée par le durcissement de la vague épidémique.

Certaines associations aulnésiennes ont donc fait le choix de la prudence en annulant des manifestations.

L'association "La Boule Joyeuse" avait prévu un repas dansant le dimanche 12 décembre 2021 et a décidé de l'annuler pour la raison annoncée ci-dessus.

La somme d'un montant de 179,50 € correspondant à la location d'une journée avec cuisine de la salle de l'Union avait été payée par monsieur Jacques Anceaux, président de ladite association.

Aussi, par analogie avec les décisions municipales prises en la matière en date des 11 juin et 9 juillet 2020, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique en date du 25 janvier 2022 a décidé le remboursement à monsieur Jacques Anceaux de la somme susvisée.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de suivre l'avis de la commission.

5.6.) Convention de prestation de service mutualisé avec Valenciennes Métropole pour l'instauration de prestations de service informatique

Rapporteuse : madame Anne Gozé, adjointe déléguée au numérique et conseillère communautaire

Le rapport d'avancement 2018 relatif à la mise en œuvre et à l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2018 expose que Valenciennes Métropole a mis en place des services communs pour développer des expertises et valoriser des compétences dans les matières de la fiscalité, des affaires juridiques et du numérique & de l'informatique.

Dans cette optique d'optimisation des ressources, Valenciennes Métropole s'est dotée depuis le 1er janvier 2019, d'un service commun « Numérique et Informatique » avec les communes d'Anzin, de Saint-Saulve et de Valenciennes.

Afin de renforcer la coopération intercommunale et de conforter l'action publique sur l'ensemble de son territoire, la Communauté d'Agglomération a également décidé en concertation avec les communes membres, de proposer aux communes non membres des services communs, de bénéficier de prestations ponctuelles en ces matières.

Ainsi, la convention-cadre portant création du service commun Numérique et informatique précise qu'au titre de la solidarité intercommunale, le souhait émis par les autres

communes de bénéficier de prestations ponctuelles au regard de leurs spécificités et de leurs besoins pourra être pris en compte selon des modalités restant à définir.

Par délibération du 13 juin 2019, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités ponctuelles de service informatique assurées par le service commun.

Les prestations de service informatique du service commun sont proposées dans la conformité à l'article L5216-7-1 du CGCT, et donneront lieu à la signature d'un contrat pour chaque prestation de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune intéressée.

Les prestations informatiques du service commun sont détaillées dans un catalogue. Les tarifs indiqués ont été calculés sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation.

La convention susvisée prenant fin dans quelque temps, il est nécessaire d'en signer une nouvelle, valable jusqu'à la fin du mandat communautaire.

Conformément à l'avis du 25 janvier 2022 de la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'approuver la convention prestations de service jointe régissant les modalités de mise en œuvre des prestations ponctuelles de service informatique assurées par le service commun "numérique et informatique" de Valenciennes Métropole.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

6) Convention territoriale globale Caisse d'Allocations Familiales du Nord

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- enfance ;
- jeunesse ;
- parentalité ;
- accès aux droits ;
- inclusion numérique ;
- animation de la vie sociale ;
- logement ;
- handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale pour toutes les communes qu'elles soient signataires d'un CEJ ou non.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier des services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du dispositif Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

En conséquence, après avis en date du 24 janvier 2022 de la commission Enfance, jeunesse, sport et vie scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions d'objectifs et de financement afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ d'Aulnoy-lez-Valenciennes au 31 décembre 2022 et géré par la collectivité,
- à formaliser le diagnostic et le plan d'actions avec les services de la commune et l'aide des services de la CAF du Nord ,
- à constituer un comité de pilotage,
- à lancer la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale à venir,
- à l'autoriser à la signer.

Monsieur le Maire a spécifié qu'il s'agissait d'une délibération très importante qui conditionne la poursuite de notre partenariat avec la CAF.

Il a ajouté avoir rencontré, en compagnie de monsieur Laurent Degallaix, président de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, la présidente de la CAF à ce sujet. Tous deux ont été rassurés sur les modalités et la mise en œuvre de cette nouvelle convention.

La départementalisation de la CAF du Nord a été opérée il y a quelques années. Au moment où on évoque la proximité comme un facteur essentiel pour les habitants, il espère que la régionalisation ne sera pas à l'ordre du jour.

7) Convention avec monsieur le Procureur de la République relative à la mise en œuvre des rappels à l'ordre à l'égard des mineurs.

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 132-7 du code de la sécurité intérieure autorise le Maire à notifier des rappels à l'ordre notamment à l'égard des mineurs.

Cette mesure paraît intéressante notamment pour les mineurs car d'une part, elle est de nature à asseoir l'autorité du Maire et d'autre part, elle permet de mesurer l'implication des civilement responsables (les parents) sur le comportement de leur enfant.

Il serait intéressant pour la Ville de mettre cette mesure en place pour les mineurs.

A cette fin une convention doit être passée avec le parquet de monsieur le Procureur de la République.

Cette convention vise à définir les modalités d'application pour les mineurs de l'article 11 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Plus exactement, elle précise :

- le champ d'application du rappel à l'ordre, prévu par l'article 132-7 du code de la sécurité intérieure, autorisant, lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté ou à la salubrité publiques, le Maire ou son représentant désigné, dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à procéder verbalement à l'encontre de l'auteur à un rappel à l'ordre
- les modalités de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre
- et garantit au travers d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action du Maire et celle du parquet du tribunal judiciaire de Valenciennes en matière de lutte contre la délinquance.

Pour information, Monsieur le Procureur de la République a déjà signé une telle convention avec les villes de :

- Valenciennes,
- Abscon,
- Douchy-les-Mines,
- Escaudain,
- Haveluy
- Louches
- Wawrechain-sous-Denain

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec Monsieur le Procureur de la République.

M le Maire a ajouté que la politique de M le procureur de la République était volontariste en matière de prévention de la délinquance.

8) Projet de création d'un nouveau cimetière

Rapporteur : monsieur Ahmed Rahem

Par délibération du 30 septembre 2021, le conseil municipal avait approuvé le projet de l'engagement d'une procédure nécessaire à l'extension du cimetière actuel.

Cependant, cette extension permettra de procéder à des inhumations à échéance moyenne.

La ville n'a plus la possibilité de reprendre les parcelles contiguës puisqu'elles feront partie intégrante du futur éco-quartier.

Des parcelles classées en zone A, où seules sont autorisées les activités agricoles intéressent la commune pour la création d'un nouveau cimetière.

Il s'agit des parcelles AL 102, AL 103 et AL 171 (plan joint).

Il s'agirait donc de modifier le plan de zonage avec le classement des parcelles susvisées en emplacement réservé en vue de la création dudit cimetière.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé:

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une étude de faisabilité sur ces parcelles pour la création d'un futur cimetière communal.

- de formuler une demande d'évolution du PLUI, auprès du COPIL stratégique de Valenciennes Métropole, justifiée par le caractère d'intérêt général du projet.



9) Reconstruction des écoles Emile Zola et Georges Brassens - Création d'un comité de pilotage

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet du mandat 2020-2026 est la reconstruction des écoles Emile Zola intégrant l'école maternelle Georges Brassens.

Ce projet n'est pas seulement celui du nouveau groupe scolaire ; mais aussi celui du quartier (aménagements urbains, environnement, reconfiguration des déplacements, mobilités,...)

A l'instar du groupe scolaire Jules Ferry, l'ambition est de faire du futur groupe scolaire Emile Zola une référence en la matière, d'autant que celui-ci se trouve en entrée de ville.

Afin de piloter cet important projet, il est nécessaire, comme nous le permet l'article 45 du règlement intérieur du conseil municipal, de créer un comité de pilotage rassemblant les parties prenantes de cette construction.

Il sera chargé de mettre en place une méthodologie de travail comptant plusieurs volets : éducatif et pédagogique, mobilité, aménagements, bâti et matériaux.

Il sera accompagné par l'assistance à maîtrise d'ouvrage désignée suite à procédure adaptée : 3^{ème} opus/Symoe.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de désigner les personnes ci-dessous en qualité de membres du comité de pilotage :

Elus

monsieur Laurent Depagne, Maire

monsieur Julien Dusart, premier adjoint délégué à l'enfance, jeunesse, sport et vie scolaire

monsieur Ahmed Rahem, adjoint délégué à la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique

Communauté éducative

monsieur l'Inspecteur départemental de l'éducation nationale

madame la directrice de l'école élémentaire Emile Zola

madame la directrice de l'école maternelle Emile Zola

madame la directrice de l'école maternelle Georges Brassens

Monsieur le Maire a précisé que des points d'information réguliers seront faits au sein des commissions municipales concernées mais également à l'assemblée municipale en fonction de l'avancement du projet.

10) Convention d'occupation de la salle Roger Revel de la salle Félicien Joly avec l'association de Valenciennes "La Renaissance"

Rapporteur : monsieur Ludwig Lotteau, conseiller municipal délégué aux sports et aux événements sportifs

La salle de sports Pierre Carous située rue des Glacis à Valenciennes va bénéficier d'importants travaux de rénovation et ne pourra donc plus accueillir ses associations sportives pendant cette période.

Nos services ont été contactés par l'académie de danse classique et néo-classique " la Renaissance" de Valenciennes pour la pratique de ses cours de danse à Aulnoy pendant la durée des travaux.

Considérant les excellentes relations qui nous lient à la ville de Valenciennes, la commission enfance, jeunesse, sport et vie scolaire, lors de sa réunion du 24 janvier 2022 a proposé la mise à disposition à titre gracieux à la Renaissance de l'extension Roger Revel de la salle Félicien Joly :

- le mercredi de 13 h 30 à 18 h 30
- le samedi de 13 h 30 à 20 h

Aucune association aulnésienne n'utilise cette salle pendant ces créneaux.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

11) Convention d'occupation d'un bureau à la Maison de la Solidarité avec le CAPEP

Rapporteuse : madame Rachida Bennar

A compter du vendredi 4 février, les psychologues du CAPEP (Comité d'Action pour l'Education Permanente) souhaitent organiser une permanence à la Maison de la Solidarité à raison d'un vendredi tous les 15 jours. L'objectif de cette permanence est de recevoir des personnes bénéficiaires du RSA, adressées par les référentes RSA de la Maison de la Solidarité. Les psychologues ont pour finalité de mener un travail de fond qui s'inscrit dans une prise en charge globale des personnes en situation de précarité pour leur permettre d'aborder le monde du travail de manière plus sereine. L'objectif est de lever les freins psychiques à l'emploi : perte de confiance, phobie des transports.

Considérant l'intérêt de ces permanences qui s'inscrivent pleinement dans les valeurs du Centre Communal d'Action Sociale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités de la tenue des dites permanences.

12) Personnel communal - Création de postes

Rapporteur : monsieur le Maire

En raison des besoins des services, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de créer les postes suivants :

FILIERE SECURITE

GRADE	Conseil municipal du 30/09/2021 Situation au 1 ^{er} /10/2021	Conseil Municipal du 02/02/2022 Situation au 03/02/2022
Gardien Brigadier de Police Municipale	1	2

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	Conseil municipal du 30/09/2021 Situation au 1 ^{er} /10/2021	Conseil Municipal du 02/02/2022 Situation au 03/02/2022
Attaché	1	2

- de modifier en ce sens le tableau des effectifs du personnel communal

13) Informations au conseil municipal

- Informations apportées par madame Anne Gozé.

Gestion des déchets

Suite aux directives européennes concernant les déchets, la France a fait évoluer les lois concernant le ramassage et surtout le recyclage des déchets et leur valorisation.

En 2023

1) Extension des consignes de tri (bac sélectif devrait accepter les pots de yaourt, les plastiques d'emballage etc...)

2) Biodéchets : Obligation du tri à la source des déchets alimentaires

Début 2023 pour les gros producteurs (plus de 5 tonnes de déchets par an donc les cantines scolaires)

Fin 2023 - début 2024 : pour les particuliers.

De 2020 à 2025

La T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va également fortement augmenter, elle est payée par l'Agglomération.

Incinération : 2020 : 3,00 € par tonne
 2025 : 15,00 € par tonne

Enfouissement : 2020 : 18,00 € par tonne
 2025 : 65,00 € par tonne

Le but est donc de diminuer le plus possible la production de déchets, d'améliorer le tri, de valoriser les déchets et de mettre en place une économie circulaire.

Valenciennes Métropole organise un séminaire en 3 parties sur l'évolution du service de prévention et de gestion des déchets afin de le faire dans la concertation.

La première partie a eu lieu :

présentation des enjeux du mandat (diagnostic du service actuel, évolutions réglementaires et financières, évolutions envisageables)

 y ont assisté : le 25 janvier : les maires de l'agglomération et les membres du bureau (Laurent Depagne et Ahmed Rahem)

 le 2 février : les conseillers municipaux des villes de l'agglomération intéressés (Anne Gozé, Rachida Bennar, Annick Auffret et Dany Saniez)

La seconde partie aura lieu début mars pour proposer des scénarii et envisager leurs impacts sur le service (acceptabilité, environnemental, financier, etc...).

Il sera suivi d'une troisième partie de synthèse et d'adaptation des scénarii afin de proposer une orientation pour arbitrage du conseil communautaire en 2022.

Transition écologique et énergies renouvelables

4794 GWH sont consommés annuellement sur le territoire.

5 % seulement de la consommation totale du territoire est couverte par les énergies renouvelables.

Or il faudra que la part des énergies renouvelables soit de 41 % en 2050 (et de 25 % en 2030).

Un séminaire a été organisé le 14 décembre 2021 (avec 29 représentants de communes).

Une réflexion est donc menée au niveau du territoire sur :

- le photovoltaïque (bâtiments municipaux, et bailleurs, champs photovoltaïques, particuliers,...)
- l'éolien, (grandes et moyennes)
- réseaux de chaleur (visite d'une centrale au grisou à Béthune, et d'une centrale au bois à Arras)
- énergies fatales (LME, eaux des égouts...)
- rénovation énergétique de l'habitat
- ...

L'objectif étant de réaliser un mix énergétique sur le territoire et d'augmenter notre part d'énergie renouvelable.

Lecture publique

Une réflexion est menée par Valenciennes Métropole sur la lecture publique et la mise en réseau des médiathèques et bibliothèques de l'agglomération par l'intermédiaire du numérique.

Ahmed Rahem a participé à une réunion technique en temps que conseiller délégué au numérique à Valenciennes Métropole.

Corinne Anasse et Anne Gozé ont participé à une visio-conférence sur :

- les usages que les communes et la communauté d'agglomération souhaitent offrir à leur population: prêt de livres , gratuité, diversification des activités,....

- les niveaux de coopération entre les communes et la CAVM qui pourront être développés (mutualisation, mise en réseau,...)

Un questionnaire sera rempli par chaque commune afin de faire une synthèse des besoins et des objectifs et d'avancer dans les propositions pour les prochaines réunions.

En conclusion, M le Maire a souligné que la politique de Valenciennes Métropole sur ces dossiers allait impacter l'ensemble du territoire et qu'une sensibilisation des habitants sur ces grands enjeux était primordiale.

Il a également salué l'implication de ses adjoints dans ces grands projets de territoire qui relèvent de l'environnemental et du financier.

- Informations apportées par Monsieur le Maire

Développement économique

Sur la zone Fromont, s'est installé un laboratoire médical et la dernière cellule de 400 m² a été affectée, ce sera un Leclerc alimentation-drive piétons

Les garages Range Roger et Jaguar ont ouvert courant janvier.

Quant au restaurant le Shakir, son ouverture devrait se faire dans quelques semaines, avec notamment la mise en place d'un "couscous drive".

L'ancien Flunch contigu à carrefour sera divisé en 3 cellules. L'une d'entre elles sera occupée par un restaurant KFC dont le permis de construire sera déposé prochainement .

Nous sommes dans l'attente quant aux 2 autres cellules.

Toutes ces installations prouvent une nouvelle fois l'attractivité et le dynamisme d'Aulnoy.

Le label Ville active et sportive

Ce label « Ville Active & Sportive » a pour objectif de récompenser les initiatives et les actions locales, les politiques publiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre sur un territoire.

Ce label se caractérise par l'obtention de lauriers.

La ville d'Aulnoy y candidate depuis 2013 et a obtenu sa dernière labellisation en 2019, le renouvellement étant tous les 3 ans.

Pour ce nouveau dossier, la Ville a :

- mis en valeur ses relations avec les associations sportives,
- rappelé les actions existantes,
- exposé sa réorganisation interne et l'étude sur les équipements sportifs portée par le cabinet d'ingénierie Osmose
- et enfin présenté les nouveaux événements comme le parcours libre Motiv'Action ou encore la future course colorée qui se déroulera du 27 mars en collaboration avec Vallée d'Auno en Fête.

La ville a donc, dans ce cadre, projeté des ambitions sportives qui feront l'objet d'un échange avec les associations sportives et pour lesquelles une délibération vous sera proposée prochainement

Bilan journée de vaccinations

En ce 2 février était organisée une nouvelle journée de vaccination de 12h à 18h.

76 personnes ont été vaccinées .

Pour comparatif, les séances environnantes ont attiré 47 personnes à Anzin et 66 à Marly

Monsieur le Maire a remercié très chaleureusement l'Adilh (association des infirmiers libéraux du Hainaut) qui effectue un travail remarquable

Venue du président de la République

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal s'être rendu à Lens ce jour en compagnie d'autres élus, dans le but de rencontrer Monsieur Emmanuel Macron, président de la République afin de défendre les intérêts du territoire et les dossiers aulnésiens

Il a précisé qu'il le ferait à chaque fois qu'il en aurait l'opportunité.

Il a conclu la séance en donnant rendez-vous le 23 mars à l'assemblée municipale pour sa prochaine réunion en précisant que celle ci concernerait principalement le vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Le secrétaire

